



Bureau du surintendant des  
institutions financières Canada

Office of the Superintendent of  
Financial Institutions Canada

Bureau de l'actuaire en chef

Office of the Chief Actuary



# RAPPORT ACTUARIEL

sur le

## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

Pour obtenir un exemplaire du présent rapport, veuillez vous adresser au :

**Bureau de l'actuaire en chef**

Bureau du surintendant des institutions financières Canada

16<sup>e</sup> étage, Immeuble Carré Kent

255, rue Albert

Ottawa (Ontario)

K1A 0H2

Télécopieur : **(613) 990-9900**

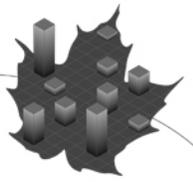
Courriel : **[oca-bac@osfi-bsif.gc.ca](mailto:oca-bac@osfi-bsif.gc.ca)**

Vous pouvez vous procurer une copie électronique de ce rapport sur notre site Web, à l'adresse **[www.osfi-bsif.gc.ca](http://www.osfi-bsif.gc.ca)**

© Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux

N° de cat. IN3-16/22-2008F-PDF

ISBN 978-1-100-90997-4



Le 5 juin 2009

L'honorable Diane Finley, C.P., député  
Ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences  
Gatineau (Canada)

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 19.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, qui précise qu'un rapport portant sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi doit être préparé, il me fait plaisir de vous transmettre le rapport actuariel sur le Programme canadien de prêts aux étudiants au 31 juillet 2008.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

L'actuaire en chef,

A handwritten signature in black ink that reads "Jean-Claude Ménard". The signature is written in a cursive, flowing style.

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.



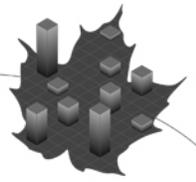
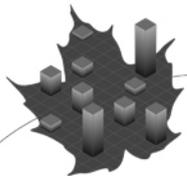
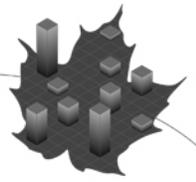


TABLE DES MATIÈRES

	<b>Page</b>
I. Sommaire exécutif.....	7
A. But du rapport.....	7
B. Portée du rapport.....	7
C. Principales observations.....	8
II. Rapport.....	9
A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation.....	10
1. Hypothèses démographiques.....	10
2. Hypothèses économiques.....	10
3. Hypothèses relatives aux provisions.....	13
B. Projection des prêts émis totaux.....	16
1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire.....	16
2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants....	19
3. Nouveaux prêts émis.....	22
C. Projections du portefeuille.....	24
1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés.....	24
2. Portefeuille de prêts directs et provisions.....	25
3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés.....	34
D. Projection du coût net du Programme.....	35
1. Dépenses liées aux étudiants.....	35
2. Dépenses liées au risque.....	36
3. Autres dépenses.....	38
4. Revenus totaux.....	39
5. Coût net du Programme.....	40
III. Conclusion.....	42
IV. Opinion actuarielle.....	43
V. ANNEXES.....	44
Annexe 1 – Résumé des dispositions du Programme.....	44
Annexe 2 – Données.....	48
Annexe 3 – Hypothèses et méthodologie.....	50
Annexe 4 – Analyses de sensibilité.....	63
A. Test de sensibilité économique.....	63
B. Tests de sensibilité individuels.....	65
Annexe 5 – Remerciements.....	70

**LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES**

	<b>Page</b>
Tableau 1	Coûts d'emprunt..... 12
Tableau 2	Hypothèses relatives aux provisions ..... 14
Tableau 3	Hypothèses basées sur la meilleure estimation ..... 15
Tableau 4	Population et étudiants au niveau postsecondaire ..... 18
Tableau 5	Besoins moyens des étudiants ..... 19
Tableau 6	Bénéficiaires de prêts ..... 21
Tableau 7	Augmentation des nouveaux prêts émis..... 23
Tableau 8	Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés..... 25
Tableau 9	Portefeuille de prêts directs et provisions ..... 26
Tableau 10	Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal ..... 27
Tableau 11	Provision pour créances irrécouvrables – intérêt ..... 30
Tableau 12	Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement..... 31
Tableau 13	Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2008)..... 32
Tableau 14	Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs..... 34
Tableau 15	Dépenses liées aux étudiants..... 35
Tableau 16	Risques pour le gouvernement..... 36
Tableau 17	Résumé des dépenses ..... 38
Tableau 18	Revenus totaux ..... 39
Tableau 19	Coût annuel net du Programme..... 40
Tableau 20	Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2008)..... 41
Tableau 21	Réduction de la dette en cours de remboursement..... 46
Tableau 22	Prêts directs émis et nombre d'étudiants..... 48
Tableau 23	Prêts directs consolidés ..... 48
Tableau 24	Défauts et recouvrements, prêts directs..... 49
Tableau 25	Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs ..... 49
Tableau 26	Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts directs..... 49
Tableau 27	Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE ..... 50
Tableau 28	Augmentation à court terme des frais de scolarité ..... 53
Tableau 29	Coûts mensuels de subsistance 2007-08 ..... 54
Tableau 30	Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs..... 56
Tableau 31	Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal..... 59
Tableau 32	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 60
Tableau 33	Taux de paiements accélérés..... 61
Tableau 34	Frais d'administration ..... 62
Tableau 35	Effet du test de sensibilité économique..... 64
Tableau 36	Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité..... 65
Tableau 37	Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis..... 66
Tableau 38	Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2032-33 ..... 69
Graphique 1	Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans ..... 17
Graphique 2	Projection des courbes des besoins des étudiants au PCPE ..... 20
Graphique 3	Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt..... 29
Graphique 4	Projections du portefeuille de prêts..... 33
Graphique 5	Besoins de 2004-05 et distribution normale ajustée..... 51
Graphique 6	Répartition des consolidations ..... 55
Graphique 7	Répartition des défauts de paiement..... 57
Graphique 8	Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement..... 57
Graphique 9	Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07 58
Graphique 10	Répartition des radiations..... 59
Graphique 11	Nouveaux prêts émis..... 66



## I. Sommaire exécutif

Le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) de sorte que son financement, auparavant assuré par les banques à charte, soit pris en charge directement par le gouvernement. Dans le cadre de cet exercice, le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat de procéder à une analyse actuarielle qui présente une évaluation précise des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, une projection du portefeuille ainsi qu'une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

### A. But du rapport

La *Loi d'exécution du budget de 2009* (projet de loi C-10, ayant reçu la sanction royale le 12 mars 2009) modifie la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* en ajoutant l'article 19.1 qui précise que l'actuaire en chef du Bureau du surintendant des institutions financières doit préparer un rapport portant sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi. En conséquence, le présent rapport est le premier rapport actuariel statutaire sur le PCPE établi sous le régime de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* et de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*. Il présente les résultats d'une analyse actuarielle sur le PCPE au 31 juillet 2008 et comprend des projections des coûts futurs du PCPE jusqu'à l'année de prêt 2032-33. Une analyse actuarielle du PCPE a pour objet d'évaluer la situation financière du Programme et d'augmenter le niveau d'information pour la ministre des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Parlement et le public.

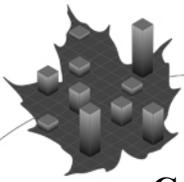
Conformément aux normes actuarielles reconnues, ce rapport fournit les estimations suivantes :

- les projections du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE et du montant des nouveaux prêts émis;
- les projections du portefeuille de prêts pendant la période d'études et en cours de remboursement et les éléments de coût du PCPE selon le type de régime financier, de même que les projections des provisions en vertu du nouveau régime en vigueur depuis août 2000; et
- les projections du coût net du nouveau régime et des régimes antérieurs à 2000.

### B. Portée du rapport

Le présent rapport d'évaluation repose sur les dispositions du Programme décrites à l'annexe 1. À la suite d'une brève description des hypothèses basées sur la meilleure estimation à la section A du rapport, la section B présente les projections des nouveaux prêts émis, le nombre d'étudiants admissibles à un prêt et le montant moyen des nouveaux prêts émis. La section C comprend les projections du portefeuille de prêts selon le type de régime. La section D contient les projections des revenus et des dépenses pour les trois types de régime. Viennent enfin la conclusion de notre analyse actuarielle et l'opinion actuarielle concernant cette évaluation.

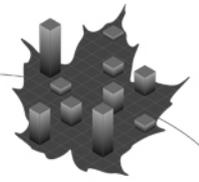
Les diverses annexes présentent des renseignements complémentaires concernant les dispositions du PCPE, les données, les hypothèses et méthodes utilisées et les analyses de sensibilité effectuées.



## C. Principales observations

Les principales observations de ce rapport actuariel sont résumées ci-dessous. Les résultats sont présentés par année de prêt (1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

- La situation économique actuelle a un impact surtout sur les inscriptions aux études postsecondaires, les prêts émis et les défauts de l'année de projection 2009-10 :
  - Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire augmente de 50 000 et le nombre d'étudiants qui reçoivent un prêt du PCPE augmente de 23 000, représentant une augmentation de 154 millions de dollars de nouveaux prêts émis.
  - Le montant de prêts en défaut augmente d'environ 54 millions de dollars et passe de 304 millions de dollars en 2008-09 à 358 millions de dollars en 2009-10.
- Le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal a diminué, passant de 50 % en 2004-05 à 34 % en 2005-06, en raison de l'augmentation de la limite hebdomadaire de prêt de 165 \$ à 210 \$. Cependant, cette proportion, qui est présentement à 37 %, devrait augmenter de nouveau et atteindre 78 % en 2032-33. Dans environ neuf ans, la proportion des étudiants du PCPE qui reçoivent le prêt maximal sera de nouveau d'environ 50 %.
- Le portefeuille de prêts directs augmente, passant de 10,3 milliards de dollars au 31 juillet 2008 à 19,1 milliards de dollars à la fin de la période de projection. Le solde des prêts directs en défaut au 31 juillet 2008 est de 1,2 milliard de dollars.
- Selon les projections, le maximum de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu à l'article 13 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, devrait être atteint au cours de l'année de prêt 2014-15.
- Le coût net total (écart entre les dépenses et les revenus) du gouvernement pour le PCPE devrait augmenter et passer de 720 millions de dollars en 2007-08 à 1,3 milliard de dollars en 2032-33, soit une hausse annuelle moyenne de 2,5 %.
- Les hypothèses de défaut et de recouvrement futurs demeurent les mêmes que dans le rapport précédent, soit 20 % et 29 % respectivement. Par conséquent, le taux de défaut net demeure 14,2 % et le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal demeure 14,8 %. Afin de tenir compte de l'effet de la situation économique actuelle, l'hypothèse pour le taux de défaut est augmentée à 23 % en 2009-10 et à 21 % en 2010-11, alors que les recouvrements sont réduits de 0,6 % et 0,3 % pour ces mêmes années de prêt.
- Les taux de provision pour créances irrécouvrables - intérêt ont été modifiés pour prendre en compte l'expérience récente concernant l'application de la période de prescription et le changement de statut des prêts, de recouvrable à irrécouvrable, qui en résulte.
- Le taux de provision pour la réduction de la dette en cours de remboursement est augmenté comparativement au rapport précédent et passe de 0,7 % à 1,0 %.
- L'annexe 4 présente une analyse de sensibilité qui prévoit l'indexation annuelle de la limite hebdomadaire de 210 \$ selon le taux d'inflation. Ce scénario se traduit par :
  - une augmentation de 36 millions de dollars (1,6 %) des prêts émis en 2010-11, en raison de l'indexation de la limite, et de 1,3 milliard de dollars (45 %) en 2032-33; et
  - un portefeuille de prêts atteignant 25,5 milliards de dollars en 2032-33 comparativement à 19,1 milliards de dollars dans l'analyse principale. Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE augmente de 356 millions de dollars (26 %) en 2032-33.



## II. Rapport

Le Programme canadien de prêts aux étudiants existe depuis 1964 et offre une aide financière aux Canadiens pour poursuivre des études postsecondaires. Deux lois ont été successivement établies pour permettre au Ministre de consentir des prêts aux étudiants admissibles au Programme. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* vise les années de prêt antérieures à août 1995, alors que la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995.

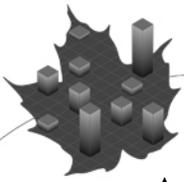
Le 1<sup>er</sup> août 2000, le gouvernement a restructuré le Programme de façon à verser les prêts directement aux étudiants. Le Bureau de l'actuaire en chef s'est vu confier le mandat d'effectuer une évaluation des coûts actuels du PCPE, une prévision à long terme (25 ans) de ces coûts, la projection du portefeuille et une description de toutes les hypothèses qui sous-tendent les résultats de l'analyse. Les résultats sont présentés par année de prêt (1<sup>er</sup> août au 31 juillet).

La section A du rapport présente les hypothèses établies selon notre meilleur jugement. Ces hypothèses sont désignées « hypothèses basées sur la meilleure estimation ». Elles ont été choisies en insistant davantage sur les éléments qui influencent la croissance des nouveaux prêts émis.

La projection des prêts émis aux étudiants admissibles pour chaque année de prêt est présentée à la section B. Il s'agit notamment d'une projection de la population étudiante (18 à 34 ans) pour déterminer le nombre éventuel d'étudiants inscrits à des études postsecondaires et admissibles à un prêt en vertu du PCPE. Le contexte économique et démographique futur, marqué par le vieillissement de la population et la pénurie anticipée de main-d'œuvre, sert d'assise à l'analyse des éléments clés qui influencent l'admissibilité tels que l'évolution de la population étudiante prévue, la participation des jeunes à la population active et le taux d'inscription aux études postsecondaires.

La section C présente une projection du portefeuille de prêts pour chaque type de régime (garanti, à risques partagés et direct). La section D montre une prévision du coût net du PCPE. Pour le gouvernement, la mise en œuvre du nouveau programme de prêts directs entraîne des coûts plus élevés. Les coûts liés aux prêts directs comprennent la bonification d'intérêt pendant la durée des études, l'exemption d'intérêt, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) et pour réduction de la dette en cours de remboursement, les Subventions canadiennes pour études, les subventions canadiennes d'accès, les montants compensatoires versés à la province et aux territoires non participants, les prêts pardonnés à la suite d'une invalidité ou d'un décès, le coût lié aux recouvrements et les frais d'administration. Les revenus d'intérêt nets, soit les versements d'intérêt par les étudiants, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt et l'intérêt accumulé au cours de la période de six mois suivant la fin des études et sur les prêts en défaut, réduisent les coûts du Programme.

Les estimations actuarielles effectuées dans le présent rapport reposent sur les dispositions actuelles du Programme, décrites à l'annexe 1. Les autres annexes présentent une description des hypothèses, de la méthodologie et des analyses de sensibilité des résultats lorsque certaines hypothèses sont modifiées, telles que la limite de prêt, les taux d'intérêt et le taux de défaut net.



### A. Hypothèses basées sur la meilleure estimation

Plusieurs hypothèses économiques et démographiques sont nécessaires pour projeter les coûts à long terme du PCPE. Les projections incluses dans le présent rapport couvrent une période de 25 ans et les hypothèses sont définies en insistant autant sur les tendances historiques que sur les résultats à court terme. Ces hypothèses sont établies selon notre meilleur jugement et sont dites « basées sur la meilleure estimation ». Certaines hypothèses reposent sur celles utilisées par le Bureau de l'actuaire en chef aux fins de la préparation du rapport actuariel sur le Régime de pensions du Canada (RPC) et sont ajustées en fonction des années de prêt et du contexte économique et démographique actuel.

Les hypothèses ont été choisies pour former un ensemble cohérent en tenant compte des interrelations. Les sections suivantes présentent les hypothèses utilisées ainsi que leur évolution.

#### 1. Hypothèses démographiques

Les projections démographiques sont basées sur la population du Canada et du Québec au 1<sup>er</sup> juillet 2006, à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. La population du Canada est ajustée pour exclure la province et les territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les projections démographiques du RPC sont essentielles pour déterminer le nombre futur d'étudiants qui poursuivront des études postsecondaires.

#### 2. Hypothèses économiques

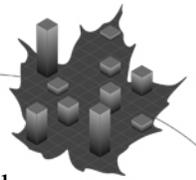
Les principales hypothèses économiques se rapportant au PCPE sont l'évolution de la population active, l'inflation, les frais de scolarité, l'augmentation des salaires et le coût d'emprunt pour les étudiants et le gouvernement.

##### a) Évolution de la population active

La génération du « baby-boom » a fortement influencé divers aspects de la société et continue de le faire. Elle représente une vaste cohorte de personnes nées entre le milieu des années 1940 et le milieu des années 1960. Au cours des dernières décennies, cette génération est celle qui a le plus fortement influencé le profil démographique du Canada. Le vieillissement de cette génération aura des répercussions importantes au cours des vingt-cinq prochaines années, telles que le ralentissement de la croissance naturelle de la population ainsi que des changements dans la composition de la population active.

L'arrivée de la génération du « baby-boom » sur le marché du travail a créé une abondance de travailleurs, faisant ainsi augmenter le taux de chômage et influant sur la transition études-travail au cours des vingt dernières années. Dans les années 1990, les jeunes de 15 à 24 ans avaient davantage tendance à demeurer sur les bancs d'école que les jeunes des décennies précédentes puisque, en raison des mauvaises conditions du marché du travail, il était moins probable qu'ils se trouvent un emploi.

Depuis une décennie, les conditions difficiles du marché du travail ont entraîné le prolongement de la transition de l'école au marché du travail. Jusqu'à récemment, beaucoup de jeunes avaient de la difficulté à trouver du travail. L'un des éléments clés qui sous-tendent les hypothèses économiques basées sur la meilleure estimation a trait à la pénurie anticipée de main-d'œuvre. Cette pénurie découle du vieillissement de la population, du départ à la retraite de la génération du « baby-boom » et des répercussions de ces éléments sur la croissance et la répartition de la population active.



Cependant, le récent déclin de l'économie, illustré par l'augmentation des taux de chômage et la compression de l'économie, aura un impact sur le marché du travail à court terme. Lors des deux dernières récessions (1981-82 et 1990-92), le taux de chômage des jeunes (15-24) a augmenté de plus de 50 %. En plus, la participation des jeunes au marché du travail a en général diminué, alors que la participation des femmes pour certains groupes d'âge a augmenté au début des années 80 puisque les femmes étaient de plus en plus présentes sur le marché de travail.

Dans le 23<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC, un test de sensibilité appelé « demi-cycle économique » a été utilisé afin de reproduire l'impact de la récession économique de 1981-82 sur le marché du travail. Selon les prévisions du secteur privé, le taux de chômage canadien devrait atteindre 8,5 % en 2009 et 9,0 % en 2010. Ce qui est beaucoup plus élevé que le taux de 6,3 % qui sous-tend les projections du marché du travail pour le rapport du RPC. Cependant, ces prévisions sont également moins élevées que les projections du « demi-cycle économique ». La moyenne des prévisions du taux de chômage correspond à 60 % du test de sensibilité « demi-cycle économique » établi dans le 23<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC.

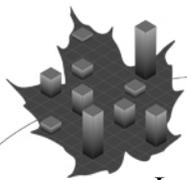
Par conséquent, pour le scénario du PCPE basé sur la meilleure estimation, les taux de participation des jeunes au marché du travail sont réduits pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 dans une proportion correspondant à 60% de la variation des taux de participation des hommes durant la récession de 1981-82. Les taux de participation des femmes sont réduits par le même pourcentage que les taux de participation des hommes puisque les femmes représentent maintenant une plus grande proportion de la population active et il est peu probable que leurs taux de participation augmentent comme ce fut le cas dans la récession de 1981-82. Les taux de participation sont graduellement augmentés à partir de 2011-12 avant de retourner aux hypothèses du RPC basées sur la meilleure estimation en 2016-17.

À compter de 2011, la progression plus lente de la population active créera davantage de possibilités d'emplois pour les 18 à 34 ans et devrait réduire la période de transition études-travail. La proportion des 18 à 34 ans au sein de la population active devrait augmenter et passer de 78,6 % pour l'année de prêt 2010-11 à 82,3 % en 2032-33. Par conséquent, les jeunes entreront plus rapidement sur le marché du travail, ce qui fera diminuer la proportion de la population active demeurant dans le système d'éducation. Cependant, la croissance de la population active est quelque peu mitigée jusqu'en 2016-17 en raison du ralentissement économique et de sa reprise subséquente.

#### b) Inflation, frais de scolarité et augmentation des salaires

La volonté de la Banque du Canada et du gouvernement fédéral de contenir l'inflation à l'intérieur d'une fourchette cible de 1 à 3 % laisse entrevoir un faible taux d'inflation pour les prochaines années. Compte tenu de la situation économique actuelle, l'indice des prix à la consommation décroît entre août 2008 et janvier 2009. Par conséquent, le taux d'inflation annuel, qui était d'environ 2,3 % en moyenne pour l'année de prêt 2007-08, est considéré être 1,2 % pour l'année de prêt 2008-09, avant d'augmenter à 1,3 % en 2009-10 et à 2,0 % en 2010-11. Le taux est par la suite maintenu constant pour les deux années suivantes. À partir de 2013-14, le taux est uniformément augmenté à son niveau ultime de 2,4 % en 2016-17. Ce taux d'inflation est maintenu constant jusqu'à la fin de la période de projection.

Les dépenses des étudiants sont utilisées dans le processus d'évaluation des besoins et pour déterminer le montant maximal du prêt qui peut être consenti. Ces dépenses comprennent la nourriture, l'hébergement, le transport et les vêtements. Elles varient en fonction de l'indice des prix à la consommation. Par conséquent, le taux d'inflation anticipé est utilisé pour projeter ces dépenses.



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

Les frais de scolarité sont traités séparément des autres dépenses puisqu'ils évoluent en partie en raison de la politique gouvernementale. Selon les intentions énoncées dans les budgets provinciaux et la croissance réelle des frais de scolarité, l'augmentation des frais de scolarité est estimée à 3,0 % en 2008-09, 3,3 % en 2009-10, et 3,4 % en 2010-11 et 2011-12. Par le passé, en raison de la compression des dépenses publiques, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des compressions budgétaires semblables sont prévues à cause du vieillissement de la population, et compte tenu des résultats antérieurs, les frais de scolarité sont indexés à long terme au taux d'inflation plus 3,0 %.

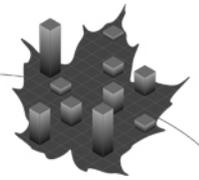
Le taux d'augmentation des gains annuels moyens influence les ressources des étudiants, notamment les gains des étudiants et les contributions parentales. Le taux d'augmentation des gains moyens est fonction de l'évolution de la disponibilité de la main-d'œuvre dans la population active. Une augmentation de la productivité et une progression plus lente de la population active, surtout après 2011-12, devraient donner lieu à une augmentation relativement plus élevée du salaire réel. L'augmentation réelle des gains moyens augmente progressivement de 0,5 % en 2008-09 à 1,3 % en 2015-16. Elle est maintenue à ce niveau jusqu'à la fin de la période de projection.

#### c) Coût d'emprunt

Depuis août 2000, les étudiants s'endettent envers le gouvernement et, par conséquent, le gouvernement assume le risque associé au coût d'emprunt pour toute la durée du prêt. La durée du prêt englobe trois périodes. Premièrement, l'étudiant passe en moyenne trois ans aux études et bénéficie de la bonification de l'intérêt. Ensuite, il y a une période de grâce de six mois durant laquelle l'intérêt s'accumule, mais aucun paiement n'est exigé. Enfin, la période de remboursement est de neuf ans et demi au maximum. Le rendement historique réel des obligations dix ans du gouvernement du Canada est le point de référence pour calculer le coût d'emprunt réel pour le gouvernement. Dans les derniers mois, le rendement des obligations fédérales a diminué et cette tendance devrait se poursuivre à court terme. Par conséquent, le coût d'emprunt réel est estimé à 2,0 % pour l'année de prêt 2008-09 et est réduit en 2009-10, à 1,6 %. Ce taux devrait augmenter progressivement par la suite pour atteindre un niveau ultime de 2,5 % à partir de 2016-17. Le coût d'emprunt du gouvernement présenté au tableau 1 est composé du coût d'emprunt réel du gouvernement et du taux d'inflation.

**Tableau 1 Coûts d'emprunt**

Année de prêt	Inflation (%)	Coût d'emprunt réel du gouvernement (%)	Coût d'emprunt du gouvernement (%)	Taux préférentiel (%)	Coût d'emprunt de l'étudiant (%)
	(1)	(2)	(1) + (2)	(3)	(3) + 250 pts
2008-09	1,2	2,0	3,2	3,2	5,7
2009-10	1,3	1,6	2,9	3,0	5,5
2010-11	2,0	1,8	3,8	3,9	6,4
2011-12	2,0	2,0	4,0	4,1	6,6
2012-13	2,0	2,1	4,1	4,2	6,7
2013-14	2,1	2,2	4,3	4,4	6,9
2014-15	2,2	2,3	4,5	4,6	7,1
2015-16	2,3	2,4	4,7	4,9	7,4
2016-17+	2,4	2,5	4,9	5,2	7,7



Le taux préférentiel pour l'année de prêt 2008-09 est fixé à 3,2 % et correspond à une moyenne du taux plus élevé au début de l'année de prêt et des récentes diminutions importantes du taux. Dans l'année de prêt 2009-10, il est prévu que le taux préférentiel décroisse davantage, soit à 3,0 %, puisque le taux est présentement faible et qu'une importante augmentation dans l'année est improbable en raison de la situation économique. À partir de l'année de prêt 2010-11, il est prévu que le taux préférentiel augmente progressivement pour atteindre un niveau ultime de 5,2 % en 2016-17. Le coût d'emprunt de l'étudiant, utilisé pour calculer les revenus d'intérêt et le coût de l'exemption d'intérêt, correspond à la somme du taux préférentiel et de 250 points de base. Les récentes coupures du taux préférentiel ont causé, depuis le dernier rapport, une diminution importante du coût d'emprunt des étudiants passant de 8,1 % dans l'année de prêt 2007-08 à 5,7 % en 2008-09. Le coût d'emprunt de l'étudiant est présenté à la dernière colonne du tableau 1.

### 3. Hypothèses relatives aux provisions

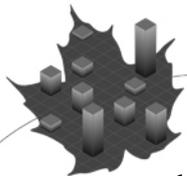
Depuis août 2000, le PCPE est un programme offert et financé directement par le gouvernement. Trois provisions ont été établies pour couvrir les pertes futures : créances irrécouvrables – principal, créances irrécouvrables – intérêt et réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).

La provision pour créances irrécouvrables – principal est basée sur une approche prospective qui utilise une image du portefeuille à un moment spécifique pour déterminer le montant de la provision à ce moment. Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses pour les taux de défaut et recouvrement sont utilisées pour projeter la valeur de la provision. Pour chaque catégorie de prêt et selon la période écoulée depuis que le prêt a atteint cet état, le taux et la distribution appropriés sont appliqués pour déterminer la valeur de la provision.

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis qui est obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés en cours d'études ou au cours de la période de six mois suivant la fin des études. Ce taux de provision correspond à 14,8 %. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est basée sur le statut recouvrable des comptes et la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt couru sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu jusqu'à ce que le prêt devienne irrécouvrable. Pour contrebalancer ce revenu, une provision est établie en fonction des intérêts courus à la fin de chaque année. Le pourcentage de cette provision évolue en fonction du nombre d'années écoulées depuis le défaut et est basé sur la répartition des recouvrements. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – intérêt correspond à l'écart entre la provision calculée à la fin d'une année et la provision à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt ont été modifiés comparativement au rapport précédent, en fonction de l'expérience récente. Les nouveaux taux projetés tiennent compte qu'une grande partie de l'intérêt est considérée irrécouvrable à partir de la sixième année suivant le défaut en raison de la période de prescription prévue par la loi. L'ensemble des taux de provision utilisés pour déterminer la provision en date du 31 juillet 2009 est illustré dans le



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

tableau 2. Ces taux sont aussi utilisés pour déterminer la provision en date du 31 mars 2009 aux fins des comptes publics.

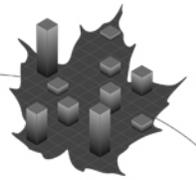
Le taux de provision pour RDR est augmenté et passe de 0,7 %, dans le rapport précédent, à 1,0 % afin de refléter les résultats récents au titre de la RDR. Comme pour les autres taux de provision, il est appliqué au solde de prêts émis.

**Tableau 2 Hypothèses relatives aux provisions**

<b>Provision</b>		<b>Hypothèses</b>
<b>Taux appliqué au solde de prêts émis</b>		(%)
Créances irrécouvrables – principal		14,8
<i>Un ajustement annuel sera fait à la provision en fonction des résultats.</i>		
Réduction de la dette en cours de remboursement		<u>1,0</u>
<b>Total</b>		<b>15,8</b>

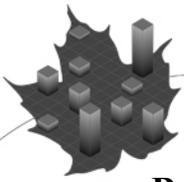
<b>Taux appliqué au solde des intérêts recouvrables</b>	<b>Année depuis le défaut</b>	<b>(%)</b>
Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	1 <sup>re</sup>	27,8
	2 <sup>e</sup>	37,8
	3 <sup>e</sup>	48,3
	4 <sup>e</sup>	58,3
	5 <sup>e</sup>	68,6
	6 <sup>e</sup>	60,1
	7 <sup>e</sup>	60,2
	8 <sup>e</sup>	60,3



Le tableau 3 résume les hypothèses basées sur la meilleure estimation décrites précédemment.

**Tableau 3 Hypothèses basées sur la meilleure estimation**

1. Indice de fécondité pour le Canada	1,6 par femme
2. Mortalité	Tables de mortalité du Canada 2000-02, avec améliorations
3. Taux de migration nette	0,50 % de la population jusqu'en 2015 et 0,54 % à compter de 2020
4. Taux d'activité des jeunes (provinces et territoire participants, âges 18 à 34)	79,4 % (2008-09) ⋮ 82,3 % (2032-33)
5. Écart de salaire réel	0,5 % (2008-09) 0,7 % (2009-10) ⋮ 1,3 % (2015-16 et plus)
6. Inflation	1,2 % (2008-09) 1,3 % (2009-10) ⋮ 2,4 % (2016-17 et plus)
7. Augmentations des frais de scolarité	3,0 % (2008-09) 3,3 % (2009-10) 3,4 % (2010-11) 3,4 % (2011-12) ⋮ IPC + 3,0 % (2016-17 et plus)
8. Coût d'emprunt du gouvernement	3,2 % (2008-09) ⋮ 4,9 % (2016-17 et plus)
9. Coût d'emprunt des étudiants	5,7 % (2008-09) ⋮ 7,7 % (2016-17 et plus)
10. Provision pour créances irrécouvrables – principal	14,8 % (2008-09 et plus)
11. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt	27,8 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis moins d'un an) ⋮ 60,1 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 5 à 6 ans) ⋮ 100,0 % (Intérêt sur les prêts en défaut depuis 14 à 15 ans)
12. Provision pour RDR	1,0 % (2008-09 et plus)



### **B. Projection des prêts émis totaux**

Le but de la présente section est de projeter le montant total des prêts émis dans le cadre du PCPE. La première étape consiste à projeter le nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Ensuite, le nombre futur d'étudiants participant au PCPE est déterminé en utilisant une projection de la distribution de leurs besoins. Enfin, les éléments qui précèdent sont combinés pour projeter le montant total des nouveaux prêts émis.

#### **1. Projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire**

La projection du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire est requise puisqu'elle est utilisée pour déterminer la demande au titre du PCPE. Les facteurs démographiques et les inscriptions au niveau postsecondaire sont les éléments qui influenceront le plus l'évolution du nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire.

##### **a) Projections démographiques**

La population du Canada, sauf le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut, âgée entre 18 et 34 ans, sert à projeter le nombre d'étudiants inscrits au niveau postsecondaire. L'évolution de cette population est assez juste, puisqu'elle provient des individus nés entre 1974 et 2013, qui sont pour la plupart inclus dans la population.

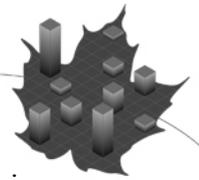
Pendant les huit premières années de la projection, les enfants des « baby-boomers », que l'on surnomme la « génération écho », devraient faire augmenter la population des 18 à 34 ans. Les « baby-boomers » sont plus nombreux et, par conséquent, ont eu plus d'enfants que la génération précédente, même avec un taux de fécondité moins élevé. Il est prévu que le nombre des 18 à 34 ans augmentera, passant de 5 882 000 en 2007-08 à 6 180 000 en 2015-16. Au cours des dix-sept dernières années de la projection, le nombre des 18 à 34 ans diminue pour s'établir à 5 943 000. Dans l'ensemble, comme l'indique le tableau 4, on prévoit que le nombre des 18 à 34 ans augmentera de 61 000 pendant la période de projection de 25 ans.

##### **b) Inscriptions au niveau postsecondaire**

Le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire est étroitement lié à l'évolution du groupe des inactifs (absents du marché du travail) de 18 à 34 ans. Les inactifs peuvent être plus enclins à poursuivre des études postsecondaires. Par conséquent, il est présumé que le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire évolue, concurremment avec la population inactive.

Il y a deux facteurs significatifs qui influenceront le nombre d'individus actifs et, par conséquent, les inscriptions au niveau postsecondaire. Le premier facteur est la situation économique actuelle. Comme discuté auparavant, l'augmentation du taux de chômage canadien contribuera à la diminution des taux de participation au marché du travail. Ceci est particulièrement vrai pour ceux qui viennent tout juste de terminer un programme postsecondaire et qui débutent leur carrière et qui ont moins d'expérience et d'ancienneté que leurs collègues. La diminution des taux d'activité en 2009-10 et 2010-11, suivie par une reprise sur six ans pour rejoindre les taux basés sur la meilleure estimation utilisés pour le RPC, résultera en une population active plus petite pendant cette période. Il est attendu qu'une grande proportion de ces personnes nouvellement sans emploi ou incapables d'entrer sur le marché du travail choisiront de poursuivre des études postsecondaires. En comparaison avec le rapport précédent, le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire sera légèrement plus élevé durant cette période.

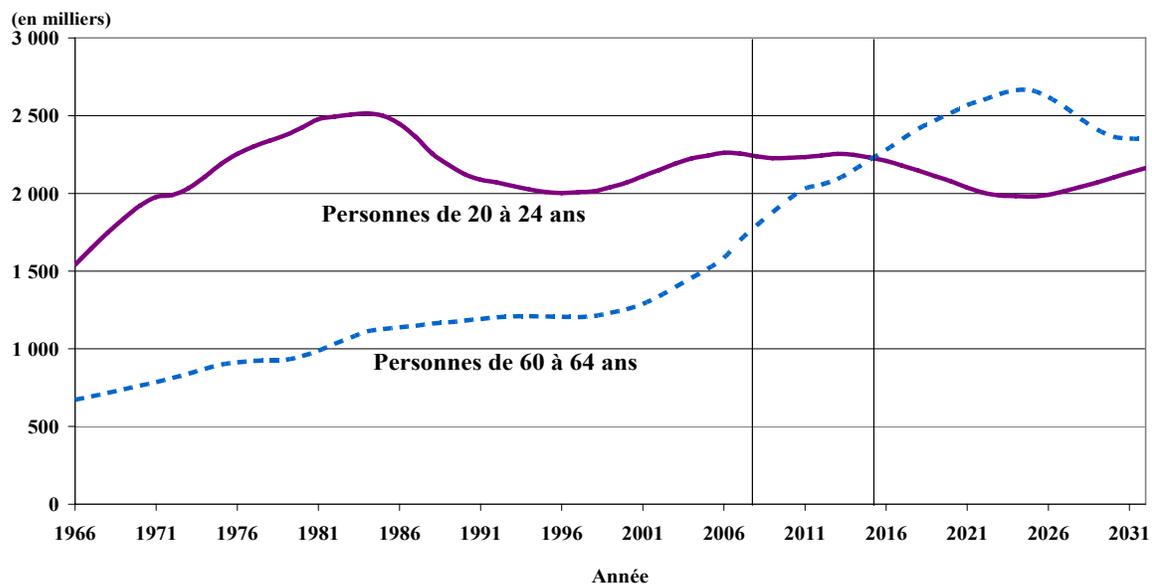
Le second facteur affectant la population active est le vieillissement et la retraite des « baby-boomers » qui, jumelé à une pénurie de travailleurs en raison du faible indice de



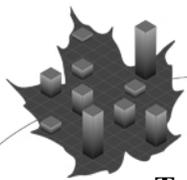
fécondité, devrait créer de fortes tensions sur le marché du travail. Les générations qui ont suivi celles des « baby-boomers » sont plus restreintes et comportent donc un nombre moins élevé de nouveaux venus sur le marché du travail en remplacement des « baby-boomers » partant à la retraite. Il en résultera une pénurie de main-d'œuvre dont l'impact s'accroîtra à mesure que de plus en plus de « baby-boomers » prendront leur retraite.

Le graphique 1 montre que le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite (60 à 64 ans) a toujours été très faible dans le passé par rapport aux nouveaux venus. Cette situation devrait changer radicalement au cours des 7 à 25 prochaines années, créant ainsi un déséquilibre sur le marché du travail. Plus particulièrement, en 2015, le nombre de personnes qui atteignent l'âge de la retraite devrait rattraper celui des nouveaux venus, soit 2 227 000. D'ici 2025, le nombre de personnes à l'aube de la retraite (2 661 000) dépassera de 34 % celui des nouveaux venus (1 980 000). Le marché du travail devra s'adapter à cette nouvelle réalité car il y avait habituellement au moins deux nouveaux venus par personne qui atteignait l'âge de la retraite. Ce ratio diminuera de façon marquée à moins de un nouveau venu par personne qui atteint l'âge de la retraite. Par conséquent, les taux d'activité chez les 18 à 34 ans devraient augmenter et la période de transition études-travail devrait diminuer en raison des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles.

**Graphique 1 Évolution de la population de 60 à 64 ans et de la population de 20 à 24 ans**



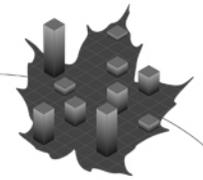
Le tableau 4 indique que le nombre d'inactifs augmentera pour passer de 1 209 000 à 1 293 000 au cours des trois premières années de la période de projection, ce qui représente une augmentation de 84 000. Ceci est causé par une augmentation du chômage et une diminution correspondante des taux d'activité. Au cours des vingt-deux dernières années de la période de projection, le nombre d'inactifs diminue de 242 000 et se situe à 1 051 000 dans l'année de prêt 2032-33. Cette diminution importante résulte de la pénurie de main-d'œuvre anticipée et de l'hypothèse selon laquelle les taux d'activité pour les 18 à 34 ans augmenteront au cours des vingt-deux dernières années de la période de projection, en raison de la reprise économique, des conditions favorables sur le marché du travail et d'un plus grand nombre d'emplois disponibles. À mesure que les taux d'activité augmenteront, le nombre d'inactifs diminuera.

**Tableau 4 Population et étudiants au niveau postsecondaire**

Année de prêt	Population du Canada sauf Québec, T.N.-O et Nunavut (18-34 ans) (en milliers)	Inactifs (18-34 ans) (en milliers)	Étudiants inscrits à temps plein (en milliers)	Augmentation (en milliers)	Taux de croissance (%)
2007-08	5 882	1 209	1 001	-	-
2008-09	5 937	1 226	1 009	8,5	0,9
2009-10	5 993	1 288	1 059	50,1	5,0
2010-11	6 038	1 293	1 056	-3,0	-0,3
2011-12	6 077	1 281	1 040	-15,8	-1,5
2012-13	6 113	1 271	1 027	-13,2	-1,3
2013-14	6 150	1 268	1 022	-5,7	-0,6
2014-15	6 176	1 263	1 014	-7,9	-0,8
2015-16	6 180	1 244	991	-22,2	-2,2
2016-17	6 172	1 222	968	-23,6	-2,4
2017-18	6 155	1 207	954	-14,3	-1,5
2018-19	6 130	1 193	942	-11,9	-1,2
2019-20	6 093	1 170	921	-20,9	-2,2
2020-21	6 049	1 141	892	-28,5	-3,1
2021-22	6 011	1 121	873	-18,8	-2,1
2022-23	5 986	1 110	865	-8,6	-1,0
2023-24	5 967	1 097	853	-11,5	-1,3
2024-25	5 941	1 079	839	-14,1	-1,7
2025-26	5 911	1 062	827	-11,7	-1,4
2026-27	5 893	1 053	824	-3,8	-0,5
2027-28	5 884	1 049	825	1,4	0,2
2028-29	5 886	1 046	828	3,1	0,4
2029-30	5 894	1 043	832	3,7	0,4
2030-31	5 903	1 039	834	2,3	0,3
2031-32	5 916	1 044	843	9,3	1,1
2032-33	5 943	1 051	853	10,0	1,2

L'évolution de la population inactive des 18 à 34 ans est un bon indicateur de celle de la population poursuivant des études postsecondaires. Le nombre d'inscriptions au niveau postsecondaire, de même que la participation au PCPE, varient d'un groupe d'âge à l'autre. La distribution des participants au PCPE selon l'âge montre que près de 75 % de ces derniers ont entre 18 et 24 ans. La distribution des participants au PCPE selon l'âge a servi à ventiler les données historiques sur les inscriptions par groupe d'âge. Un facteur d'inscription aux études postsecondaires a été calculé; il s'agit du ratio du nombre historique d'inscriptions au niveau postsecondaire sur la population inactive pour chaque groupe d'âge. Ce facteur d'inscription aux études postsecondaires a ensuite été appliqué à la population inactive future pour déterminer l'évolution future des inscriptions au niveau postsecondaire.

Au tableau 4, la projection de la population 18 à 34 ans inscrite à temps plein aux études postsecondaires augmente de 58 000 (1 001 000 à 1 059 000) au cours des deux premières années de la période de projection en raison de la situation économique. Au cours des années suivantes de la période de projection, le nombre d'étudiants décroît rapidement en raison de la diminution du nombre d'inactifs dans la population 18 à 34 ans. La population 18 à 34 ans inscrite à temps plein représente environ 80 % de la population inactive pour chaque année de la période de projection. Par conséquent, la diminution importante de la population inactive, discutée précédemment, résulte en une diminution de la population inscrite aux études postsecondaires.



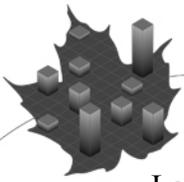
## 2. Étudiants qui empruntent en vertu du Programme canadien de prêts aux étudiants

Pour projeter le nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, il faut projeter la distribution des besoins des étudiants, de même que leurs besoins moyens. Les étudiants inscrits au niveau postsecondaire ne sont pas tous admissibles au PCPE. Le processus d'évaluation des besoins permet de déterminer si un étudiant a droit à un prêt et, dans l'affirmative, le montant qu'il peut recevoir. Les besoins d'un étudiant correspondent à l'excédent, s'il y a lieu, des dépenses par rapport aux ressources. Les dépenses comprennent les frais de scolarité, les livres, le logement, la nourriture et le transport. Les ressources englobent les gains des étudiants, les actifs et les contributions parentales. Les distributions des besoins des étudiants sont projetées à partir des données pour l'évaluation des besoins des étudiants au PCPE fournies par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC). Pour ce rapport, le fichier de données pour l'évaluation des besoins de l'année de prêt 2004-05 à été utilisé. Il s'agit du dernier fichier dont les données sont jugées fiables. Bien qu'il soit utile, un fichier de données plus récent permettrait d'améliorer les projections.

**Tableau 5 Besoins moyens des étudiants**

Année de prêt	Ressources (\$)	Frais de scolarité (\$)	Autres dépenses (\$)	Total des dépenses (\$)	Besoins moyens des étudiants (\$)	Hausse des besoins moyens des étudiants (\$)
	(1)	(2)	(3)	(2) + (3)	(2) + (3) - (1)	
2007-08	4 300	5 800	9 500	15 300	10 900	-
2008-09	4 500	6 000	9 700	15 700	11 200	300
2009-10	4 400	6 200	9 800	16 000	11 600	400
2010-11	4 500	6 400	9 900	16 300	11 800	200
2011-12	4 700	6 600	10 100	16 700	12 000	200
2012-13	4 900	6 900	10 300	17 200	12 300	300
2013-14	5 100	7 200	10 500	17 600	12 600	300
2014-15	5 200	7 500	10 700	18 200	13 000	400
2015-16	5 400	7 900	10 900	18 800	13 400	400
2016-17	5 600	8 300	11 200	19 400	13 800	400
2017-18	5 800	8 700	11 400	20 200	14 300	500
2018-19	6 000	9 200	11 700	20 900	14 900	600
2019-20	6 300	9 700	11 900	21 700	15 400	500
2020-21	6 500	10 200	12 200	22 500	16 000	600
2021-22	6 700	10 800	12 500	23 300	16 600	600
2022-23	7 000	11 400	12 800	24 200	17 200	600
2023-24	7 200	12 000	13 100	25 100	17 800	600
2024-25	7 500	12 600	13 400	26 000	18 500	700
2025-26	7 800	13 300	13 700	27 000	19 200	700
2026-27	8 100	14 000	14 000	28 000	20 000	800
2027-28	8 400	14 800	14 300	29 100	20 800	800
2028-29	8 700	15 600	14 700	30 300	21 600	800
2029-30	9 000	16 400	15 000	31 400	22 400	800
2030-31	9 300	17 300	15 400	32 700	23 400	1 000
2031-32	9 700	18 300	15 700	34 000	24 300	900
2032-33	10 000	19 200	16 100	35 300	25 300	1 000

Le tableau 5 fait état des trois principales composantes des besoins des étudiants et des besoins moyens. Les besoins moyens d'un étudiant augmentent car les dépenses progressent plus rapidement que les ressources. En fait, il est prévu que les pertes d'emplois causées par le déclin de l'économie réduiront les ressources des étudiants dans les années de prêt 2009-10 et 2010-11 et contribueront à augmenter davantage les besoins des étudiants. La diminution des ressources est graduellement éliminée au cours des deux années suivantes et, à partir de 2013-14, les ressources correspondent à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation.



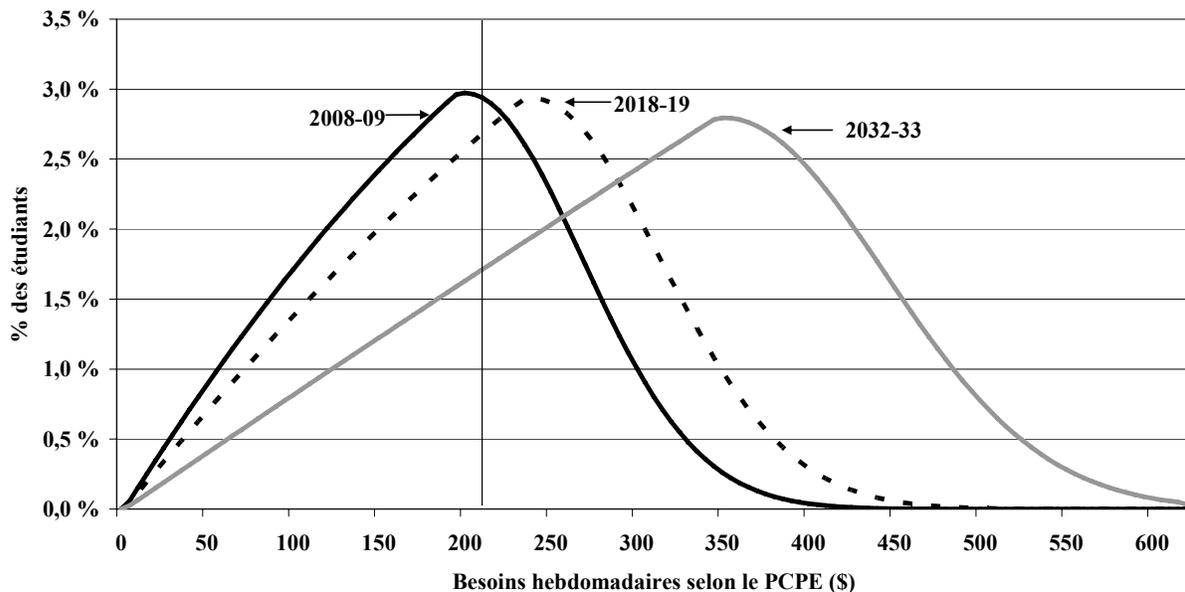
## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

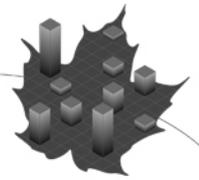
Les frais de scolarité représentent la principale cause d'augmentation des besoins des étudiants et sont ultimement indexés à 3,0 % au-delà du taux d'inflation. Par contre, les frais de scolarité se situaient en moyenne à 3,1 % au-dessus du taux d'inflation au cours des dix dernières années et à 4,7 % au-dessus de l'inflation au cours des quinze dernières années. Les autres dépenses qui incluent les livres, le logement, la nourriture et le transport, sont indexées au taux d'inflation. Les ressources augmentent moins rapidement que les frais de scolarité, soit à un taux d'indexation ultime de 1,3 % au-dessus du taux d'inflation. Le tableau 5 montre que les frais de scolarité moyens augmenteront, passant de 6 000 \$ en 2008-09 à 19 200 \$ en 2032-33. En pourcentage des ressources, les frais de scolarité progresseront, passant de 133 % en 2008-09 à 192 % en 2032-33.

#### Graphique 2 Projection des courbes des besoins des étudiants au PCPE



Le graphique 2 est une projection des courbes des besoins des étudiants qui empruntent en vertu du PCPE pour trois années de la période de projection de vingt-cinq ans. L'aire sous chaque courbe successive augmente d'une année à l'autre et reflète par conséquent l'accroissement de la proportion d'étudiants au PCPE. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE correspond à la proportion d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire qui reçoivent un prêt en vertu du PCPE. La ligne verticale située à 210 \$ dans le graphique 2 représente la limite de prêt actuelle. Les étudiants dont les besoins se situent à droite de cette ligne recevront le prêt maximal. Ceux dont les besoins n'excèdent pas le prêt maximal sont admissibles à un prêt correspondant à la valeur totale de leurs besoins. L'impact d'une limite de prêt constante sur les nouveaux prêts émis est visible, puisque l'aire sous la courbe et à droite de la ligne verticale augmente avec le temps.

Au cours de la période de projection, les courbes normales modifiées s'aplanissent à mesure que les étudiants se déplacent vers la droite de la courbe en raison de l'accroissement de leurs besoins. Les besoins augmentent si les dépenses augmentent plus vite que les ressources, comme supposé pour cette analyse. Les données pour l'évaluation des besoins montrent que les étudiants ayant des besoins élevés disposent de ressources très modestes. Par conséquent, les étudiants qui se trouvent à droite du sommet de la courbe des besoins ont peu de ressources et constateront une



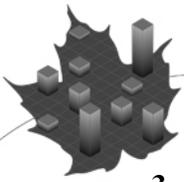
forte augmentation de leurs besoins. Les étudiants qui se trouvent à gauche du sommet de la courbe verront leurs besoins augmenter dans une proportion inférieure à la moyenne puisque tout accroissement des besoins serait partiellement compensé par une hausse des ressources. Il est prévu que, à mesure que les besoins des étudiants augmenteront, les nouveaux participants admissibles feront leur entrée à gauche du sommet. De nouveaux étudiants participeront au PCPE parce que leurs besoins, autrefois négatifs, deviendront positifs, ou parce que leurs besoins auront suffisamment augmenté pour justifier une demande de prêt. À mesure que les besoins augmenteront, les participants devraient se déplacer vers la droite du sommet.

Le tableau 6 indique l'évolution des étudiants qui bénéficient d'un prêt pendant la période de projection de 25 ans. Un accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE est prévu puisque les frais de scolarité et les autres dépenses augmenteront plus vite que les ressources. Il s'agit de la principale cause d'augmentation des prêts émis pendant la période de 25 ans.

Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit de la multiplication du nombre d'étudiants inscrits à temps plein et de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE résultant de chaque courbe successive des besoins. Le tableau 6 montre que la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE devrait augmenter de 35 % en 2007-08 à 51 % en 2032-33, ajoutant 82 000 étudiants au Programme. Par conséquent, le nombre d'étudiants au PCPE augmente de 354 000 en 2007-08 à 436 000 en 2032-33.

**Tableau 6 Bénéficiaires de prêts**

Année de prêt	Étudiants à temps plein (en milliers)	Proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE (%)	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation annuelle des étudiants au PCPE (%)
	(1)	(2)	(1) x (2)		
2007-08	1 001	35,4	354	-	0,0
2008-09	1 009	36,0	363	9	2,6
2009-10	1 059	36,5	386	23	6,4
2010-11	1 056	36,6	387	0	0,1
2011-12	1 040	36,7	382	-5	-1,2
2012-13	1 027	36,9	379	-3	-0,8
2013-14	1 022	37,6	384	5	1,2
2014-15	1 014	38,1	386	2	0,5
2015-16	991	38,7	383	-2	-0,6
2016-17	968	39,2	380	-4	-1,0
2017-18	954	39,9	380	0	0,1
2018-19	942	40,4	381	1	0,2
2019-20	921	41,1	379	-2	-0,5
2020-21	892	41,7	372	-7	-1,7
2021-22	873	42,4	370	-2	-0,5
2022-23	865	43,0	372	1	0,4
2023-24	853	43,7	373	1	0,4
2024-25	839	44,3	372	-1	-0,3
2025-26	827	45,1	373	1	0,3
2026-27	824	45,6	376	3	0,8
2027-28	825	46,4	383	7	1,8
2028-29	828	47,0	389	6	1,6
2029-30	832	48,0	399	10	2,6
2030-31	834	49,1	409	10	2,5
2031-32	843	50,1	422	13	3,2
2032-33	853	51,1	436	14	3,4



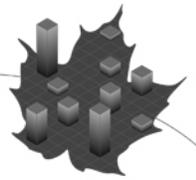
### 3. Nouveaux prêts émis

La présente section porte sur la détermination des nouveaux prêts émis au cours d'une année de prêt donnée. L'évolution du total des nouveaux prêts émis est surtout attribuable aux deux facteurs suivants : les besoins des étudiants et le pourcentage d'étudiants qui reçoivent le prêt maximal.

Premièrement, les besoins croissants des étudiants feront augmenter de plus en plus le total des nouveaux prêts émis puisqu'un nombre croissant d'étudiants deviendront admissibles à un prêt et en obtiendront un, alors que ceux qui étaient déjà admissibles à un prêt pourront se prévaloir d'un prêt plus important. Le tableau 7 montre que les besoins moyens des étudiants passeront de 10 949 \$ en 2007-08 à 25 290 \$ en 2032-33. Cette augmentation des besoins résulte en un plus grand nombre d'étudiants admissibles à un prêt. Toutefois, les prêts aux étudiants nouvellement admissibles sont plus petits, ce qui freine l'augmentation du montant moyen des prêts. Cela contribue de façon indirecte à ralentir la progression de la moyenne des prêts au cours de la période de projection de vingt-cinq ans.

Deuxièmement, une limite de prêt constante restreindra la croissance des nouveaux prêts émis. Dans l'année de prêt 2005-06, la limite hebdomadaire de prêt a été augmentée à 210 \$, mais demeure constante par la suite. Initialement, il en a résulté une diminution importante du pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal, puisque moins d'étudiants étaient admissibles à un prêt correspondant à ce montant. Cependant, au fil du temps, puisque les besoins des étudiants augmentent et que la limite demeure constante, le pourcentage des étudiants qui reçoivent le prêt maximal continuera d'augmenter.

En fait, le tableau 7 montre que la proportion des étudiants qui reçoivent le prêt maximal passe de 36,6 % en 2007-08 à 78,0 % en 2032-33. Ces étudiants ne verront donc pas leur prêt augmenter même si leurs dépenses augmentent. Dans environ neuf ans, la situation sera la même que lorsque la limite de prêt hebdomadaire fut augmentée à 210 \$, soit un peu plus que la moitié des étudiants qui reçoivent le prêt maximal. Le graphique 2 illustre cette situation et montre que la proportion d'étudiants dont les besoins sont supérieurs à la limite de prêt augmente pendant la période de projection.



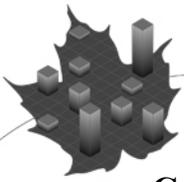
**Tableau 7 Augmentation des nouveaux prêts émis**

Année de prêt	Besoins moyens des étudiants (\$)	Augmentation (%)	% des étudiants à la limite	Nouveaux prêts émis (millions \$)	Augmentation (%)	Étudiants au PCPE (milliers)	Augmentation (%)	Montant des prêts moyens (\$)	Augmentation (%)
	(1)		(2)	(3)		(4)		(3) / (4)	
2007-08	10 949	0,0	36,6	2 000	-	354	-	5 648	-
2008-09	11 199	2,3	37,8	2 044	2,2	363	2,6	5 628	-0,3
2009-10	11 596	3,5	39,8	2 198	7,5	386	6,4	5 688	1,1
2010-11	11 810	1,8	40,7	2 209	0,5	387	0,1	5 713	0,4
2011-12	12 037	1,9	41,5	2 193	-0,7	382	-1,2	5 737	0,4
2012-13	12 294	2,1	42,8	2 189	-0,2	379	-0,8	5 774	0,6
2013-14	12 582	2,3	44,6	2 233	2,0	384	1,2	5 819	0,8
2014-15	12 956	3,0	46,5	2 264	1,4	386	0,5	5 870	0,9
2015-16	13 375	3,2	48,1	2 265	0,1	383	-0,6	5 911	0,7
2016-17	13 844	3,5	50,2	2 264	0,0	380	-1,0	5 966	0,9
2017-18	14 341	3,6	52,0	2 285	0,9	380	0,1	6 012	0,8
2018-19	14 860	3,6	54,2	2 312	1,2	381	0,2	6 071	1,0
2019-20	15 402	3,7	56,2	2 319	0,3	379	-0,5	6 120	0,8
2020-21	15 970	3,7	58,1	2 298	-0,9	372	-1,7	6 171	0,8
2021-22	16 564	3,7	59,8	2 301	0,1	370	-0,5	6 214	0,7
2022-23	17 186	3,8	61,8	2 330	1,3	372	0,4	6 267	0,9
2023-24	17 837	3,8	63,6	2 354	1,0	373	0,4	6 310	0,7
2024-25	18 519	3,8	65,4	2 363	0,4	372	-0,3	6 357	0,7
2025-26	19 233	3,9	67,1	2 386	0,9	373	0,3	6 400	0,7
2026-27	19 981	3,9	68,9	2 423	1,6	376	0,8	6 445	0,7
2027-28	20 765	3,9	70,3	2 481	2,4	383	1,8	6 482	0,6
2028-29	21 586	4,0	72,1	2 539	2,3	389	1,6	6 527	0,7
2029-30	22 447	4,0	73,6	2 620	3,2	399	2,6	6 564	0,6
2030-31	23 350	4,0	75,1	2 701	3,1	409	2,5	6 602	0,6
2031-32	24 297	4,1	76,6	2 803	3,7	422	3,2	6 637	0,5
2032-33	25 290	4,1	78,0	2 912	3,9	436	3,4	6 672	0,5

Le tableau 7 indique l'augmentation annuelle des nouveaux prêts émis pendant la période de projection de 25 ans. Les nouveaux prêts émis passent de 2 000 millions de dollars en 2007-08 à 2 912 millions de dollars en 2032-33, soit une progression moyenne de 1,5 % par année. La croissance annuelle des nouveaux prêts émis est attribuable à deux facteurs : la progression annuelle moyenne du nombre d'étudiants au PCPE représente 0,85 % de la hausse, tandis que la progression annuelle moyenne des prêts moyens représente 0,65 %. Le montant des prêts moyens est déterminé à l'aide du ratio des nouveaux prêts émis sur le nombre d'étudiants au PCPE. La progression du montant des prêts moyens est freinée par le niveau constant de la limite de prêt.

L'évolution des nouveaux prêts émis est fonction de l'accroissement du nombre d'étudiants devenant admissibles en raison de la progression des besoins. Le montant des prêts moyens est peu touché car la limite de prêt est constante pendant la période de 25 ans. Toute augmentation significative de la limite aurait un impact appréciable sur le taux d'augmentation des nouveaux prêts émis à long terme.

Une analyse de sensibilité montrant l'effet de l'indexation annuelle de la limite selon le taux d'inflation est présentée à l'annexe 4. Ce scénario démontre que le taux de croissance des nouveaux prêts émis est nettement plus élevé lorsque la limite de prêt est augmentée de manière à refléter l'évolution des besoins des étudiants.



## C. Projections du portefeuille

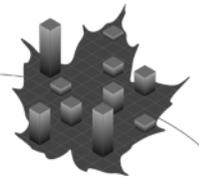
Cette section présente les projections du portefeuille pour les trois régimes. Les montants des prêts pendant les études représentent les prêts émis aux étudiants présentement au niveau postsecondaire. L'intérêt sur ces prêts est subventionné par le gouvernement à part entière pour les étudiants à temps plein. Les prêts en cours de remboursement correspondent à la portion impayée des prêts consolidés auprès des institutions financières (ou du gouvernement).

### 1. Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

Les régimes de prêts garantis et à risques partagés s'appliquent aux prêts émis avant août 2000. Certains étudiants qui ont reçu un prêt dans le cadre de ces régimes sont toujours aux études ou n'ont pas fini de rembourser leurs prêts. Le tableau 8 présente les projections des prêts garantis et à risques partagés, de même que la projection des prêts à risques partagés en défaut, rachetés par le gouvernement (principal seulement). La projection des prêts à risques partagés en défaut est nécessaire pour déterminer à quel moment le maximum pour le montant total des prêts d'études impayés, prévu dans la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, sera atteint.

Le tableau 8 montre que le portefeuille de prêts garantis sera progressivement éliminé au cours des douze prochaines années et celui des prêts à risques partagés sera éliminé huit ans plus tard.

Au 31 juillet 2008, les prêts garantis et à risques partagés en défaut détenus par le gouvernement et assujettis à des recouvrements futurs totalisent environ 767 millions de dollars (principal et intérêt). Les prêts garantis en défaut ne sont pas inclus dans la projection du tableau 8. Dans les Comptes publics, le gouvernement établit une provision séparée pour les garanties de prêts. Ce calcul de provision n'est pas inclus dans le présent rapport.

**Tableau 8** Portefeuille de prêts garantis et à risques partagés

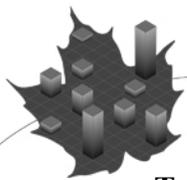
Au 31 juillet	Prêt garantis			Prêts à risques partagés			
	Prêts pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement (avec institutions financières)	Total	Prêt pendant les études (avec institutions financières)	Prêts en cours de remboursement (avec institutions financières)	Prêts en défaut (rachetés par le gouvernement)	Total
	(millions \$)			(millions \$)			
2008	11	106	117	118	2 183	174	2 475
2009	5	71	76	69	1 658	145	1 872
2010	-	49	49	42	1 181	117	1 340
2011	-	31	31	28	806	95	928
2012	-	20	20	17	536	78	631
2013	-	12	12	8	367	65	439
2014	-	8	8	3	249	55	307
2015	-	5	5	-	165	44	210
2016	-	4	4	-	111	34	145
2017	-	2	2	-	74	25	99
2018	-	1	1	-	47	18	65
2019	-	1	1	-	29	12	41
2020	-	-	-	-	17	7	25
2021	-	-	-	-	10	5	15
2022	-	-	-	-	6	3	9
2023	-	-	-	-	3	2	5
2024	-	-	-	-	2	1	3
2025	-	-	-	-	1	-	2
2026	-	-	-	-	1	-	1
2027	-	-	-	-	1	-	1
2028	-	-	-	-	-	-	-

## 2. Portefeuille de prêts directs et provisions

En vertu du Régime de prêts directs, conformément au chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il faut établir une provision à titre de dépenses de programme, puisque les prêts sont émis par le gouvernement et non par les institutions financières. Cette provision est constituée pour couvrir tous les coûts nets futurs et le risque de perte associé aux prêts. Ainsi, une provision permet d'éviter de surévaluer les revenus du Programme, car elle tient compte immédiatement des risques de pertes futures.

La projection du portefeuille de prêts directs englobe le solde des prêts non remboursés, la projection des prêts en défaut qui sont des prêts pour lesquels l'étudiant cesse de faire des versements, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt séparément) pour couvrir les risques futurs de défaut de paiement, nets des recouvrements, et la provision pour RDR pour couvrir les coûts futurs découlant de l'utilisation de cette mesure d'aide.

La projection du portefeuille de prêts directs figure au tableau 9. Cette projection est basée sur les répartitions de consolidation, de défaut de paiement et de recouvrement présentées à l'annexe 3. Les répartitions pour les défauts et recouvrements des prêts directs ont été mises à jour pour ce rapport basé sur l'expérience des prêts directs. Le taux brut de défaut et le taux de recouvrement pour le futur demeurent inchangés à 20,0 % et 29,0 % respectivement. Par conséquent, le taux de défaut net correspond à 14,2 % pour le futur. Cependant, à court terme, le taux de défaut brut et le taux de recouvrement sont temporairement ajustés pour tenir compte de la situation économique actuelle. Ainsi, pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11, le taux de défaut brut est augmenté à 23 % et 21 % respectivement, alors que les recouvrements sont réduits de 0,6 % et 0,3 % pour ces mêmes années de prêt.



# RAPPORT ACTUARIEL

## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

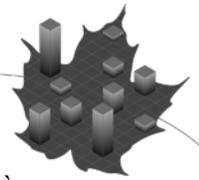
au 31 juillet 2008

**Tableau 9 Portefeuille de prêts directs et provisions**

Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour		
					Créances irrécouvrables		
					Principal	Intérêt	RDR
		(millions \$)				(millions \$)	
2008	4 459	4 633	1 198	10 290	1 897	120	114
2009	4 712	5 107	1 414	11 233	2 186	155	122
2010	5 046	5 514	1 579	12 139	2 380	157	127
2011	5 212	6 008	1 755	12 976	2 599	180	130
2012	5 303	6 421	1 918	13 642	2 812	203	131
2013	5 351	6 767	2 069	14 188	2 985	225	132
2014	5 425	7 057	2 205	14 687	3 140	247	132
2015	5 500	7 308	2 318	15 126	3 275	269	132
2016	5 547	7 540	2 416	15 503	3 389	292	130
2017	5 572	7 751	2 507	15 830	3 482	316	128
2018	5 606	7 909	2 588	16 103	3 563	337	126
2019	5 653	8 041	2 659	16 352	3 634	354	123
2020	5 689	8 148	2 719	16 556	3 694	368	120
2021	5 690	8 232	2 771	16 693	3 741	380	117
2022	5 694	8 291	2 815	16 800	3 780	390	113
2023	5 724	8 335	2 852	16 911	3 816	398	110
2024	5 766	8 376	2 882	17 024	3 850	405	107
2025	5 801	8 417	2 908	17 126	3 879	410	103
2026	5 842	8 458	2 930	17 230	3 908	415	101
2027	5 903	8 503	2 949	17 355	3 938	419	98
2028	5 996	8 556	2 969	17 521	3 971	422	96
2029	6 108	8 629	2 988	17 725	4 006	425	95
2030	6 254	8 720	3 011	17 986	4 047	428	94
2031	6 421	8 838	3 039	18 298	4 092	431	94
2032	6 620	8 985	3 072	18 677	4 141	434	95
2033	6 848	9 164	3 113	19 125	4 194	438	97

Au 31 juillet 2008, le portefeuille de prêts directs s'élève à 10,3 milliards de dollars. Ce montant découle des prêts émis au cours des années de prêt 2000-01 à 2007-08 (13,8 milliards de dollars), majorés de l'intérêt couru pendant les périodes de grâce se rapportant à ces huit années, puis réduits des remboursements, des prêts pardonnés et de la réduction de la dette en cours de remboursement. Les prêts en défaut font partie de l'actif et sont inclus dans les projections du portefeuille de prêts directs. Le portefeuille croîtra rapidement pour atteindre 14,2 milliards de dollars au cours des cinq prochaines années. À la fin de l'année de prêt 2032-33, il atteindra 19,1 milliards de dollars.

En comparaison avec l'évaluation en date du 31 juillet 2007, il n'y a pas de variations importantes du portefeuille total de prêts directs. Au 31 juillet 2032, le portefeuille total est 2,6 % inférieur au rapport précédent. Le portefeuille des prêts en cours d'études est 2,6 % inférieur. Le montant total projeté de consolidation est inférieur, mais est compensé par un montant légèrement inférieur de prêts émis et par des paiements préalables projetés plus élevés. Le portefeuille des prêts en remboursement est 1,1 % inférieur puisque la distribution des consolidations a été modifiée, ce qui contribue à réduire le montant total de prêts consolidés au cours de la période de projection. De plus, le montant total projeté de dépenses au titre de la RDR et de prêts pardonnés est plus élevé. Le portefeuille des prêts en défaut est 6,8 % inférieur essentiellement en raison de la distribution des radiations qui a été accélérée causant une augmentation du total des prêts en défaut radiés au cours de la période de projection.



*Provision pour créances irrécouvrables – principal* : le tableau 10 contient les détails servant à calculer le portefeuille de prêts directs en défaut et la provision pour créances irrécouvrables – principal.

**Tableau 10 Prêts en défaut et provision pour créances irrécouvrables – principal**

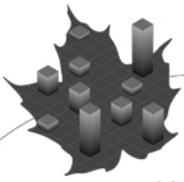
Année de prêt	Portefeuille de prêts en défaut					Provision pour créances irrécouvrables - principal			
	Solde au 1 <sup>er</sup> août	Prêts en défaut	Prêts recouvrés	Radiations	Solde au 31 juillet	Provision au 1 <sup>er</sup> août	Radiations	Provision au 31 juillet	Dépense annuelle
	(1)	(2)	(3)	(4)	(1+2) - (3+4)	(1)	(2)	(3)	(3) - (1 - 2)
	(millions \$)					(millions \$)			
2007-2008	1 003*	287	92	-	1 198	1 662	-	1 897	235
2008-2009	1 198	304	87	-	1 414	1 897	-	2 186	289
2009-2010	1 414	358	91	102	1 579	2 186	102	2 380	297
2010-2011	1 579	342	95	71	1 755	2 380	71	2 599	290
2011-2012	1 755	353	98	91	1 918	2 599	91	2 812	304
2012-2013	1 918	367	101	115	2 069	2 812	115	2 985	287
2013-2014	2 069	377	105	136	2 205	2 985	136	3 140	292
2014-2015	2 205	384	110	161	2 318	3 140	161	3 275	297
2015-2016	2 318	391	113	180	2 416	3 275	180	3 389	294
2016-2017	2 416	398	107	200	2 507	3 389	200	3 482	294
2017-2018	2 507	404	108	216	2 588	3 482	216	3 563	297
2018-2019	2 588	407	107	229	2 659	3 563	229	3 634	300
2019-2020	2 659	411	109	241	2 719	3 634	241	3 694	301
2020-2021	2 719	414	111	251	2 771	3 694	251	3 741	298
2021-2022	2 771	417	113	259	2 815	3 741	259	3 780	298
2022-2023	2 815	418	115	266	2 852	3 780	266	3 816	302
2023-2024	2 852	419	116	272	2 882	3 816	272	3 850	306
2024-2025	2 882	421	117	277	2 908	3 850	277	3 879	307
2025-2026	2 908	423	120	281	2 930	3 879	281	3 908	310
2026-2027	2 930	426	121	285	2 949	3 908	285	3 938	315
2027-2028	2 949	429	122	288	2 969	3 938	288	3 971	321
2028-2029	2 969	433	123	291	2 988	3 971	291	4 006	326
2029-2030	2 988	439	124	293	3 011	4 006	293	4 047	334
2030-2031	3 011	447	125	295	3 039	4 047	295	4 092	339
2031-2032	3 039	456	126	296	3 072	4 092	296	4 141	346
2032-2033	3 072	467	128	298	3 113	4 141	298	4 194	350

\* Le solde des prêts en défaut au 1<sup>er</sup> août 2007 est différent du rapport précédent puisque les prêts « rappelés » et « réhabilités » ont été soustraits.

Afin de déterminer le montant de la provision à un moment spécifique, une approche prospective est utilisée, basée sur une image du portefeuille à ce moment. Cette approche détermine la valeur de la provision selon l'état des prêts. Elle tient compte des résultats des cohortes antérieures et permet de reconnaître plus rapidement les nouvelles tendances pour les cohortes actuelles et les nouvelles cohortes de prêts.

Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de taux futurs de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures.

Premièrement, une provision sur le solde des prêts en cours d'études est déterminée en utilisant le taux de provision de 14,8 %. Ce taux correspond à un taux de défaut net de 14,2 % ajusté à la hausse de 0,6 % pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce. Un ajustement à la hausse est nécessaire parce que le taux de provision est appliqué aux prêts émis et non aux prêts



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

consolidés. La différence entre les prêts à l'émission et les prêts à la consolidation est l'intérêt accumulé pendant la période de grâce, lequel est capitalisé lors de la consolidation.

Le taux de provision de 14,8 % est appliqué au solde des prêts en cours d'études calculé à la fin de chaque année de prêt comme suit :

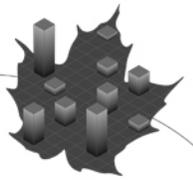
- le solde des prêts en cours d'études à la fin de l'année précédente;
- plus les prêts émis au cours de l'année;
- moins la somme des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés pour les prêts en cours d'études et au cours de la période de six mois suivant la fin des études; et
- moins la valeur des prêts consolidés au cours de l'année.

Deuxièmement, une provision sur le solde des prêts en cours de remboursement est déterminée en utilisant un taux correspondant à la proportion de défauts projetés qui ne seront pas recouverts. Finalement, une provision est déterminée sur le solde des prêts en défaut qui ne seront pas recouverts. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année. La dépense au titre de provision pour créances irrécouvrables – principal correspond à l'écart entre la provision totale calculée à la fin d'une année et la provision totale à la fin de l'année précédente réduite des radiations qui ont eu lieu au cours de l'année.

Les taux futurs de défaut et de recouvrement demeurent identiques à ceux du rapport précédent, soit 20 % et 29 % respectivement et demeurent constants pour chaque année de prêt. Cependant, pour prendre en considération la situation économique actuelle, le taux de défaut brut est augmenté à 23 % et 21 % pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 respectivement et les recouvrements sont réduits de 0,6 % et 0,3 % pour les mêmes années de prêt. L'hypothèse utilisée pour les radiations a été modifiée et consiste en une répartition sur 15 ans, débutant la sixième année suivant le défaut. En comparaison à la répartition du dernier rapport, plus de radiations se produisent dans la première année de la répartition pour tenir compte de la loi sur la prescription et le changement de statut des prêts en défaut, de recouvrable à irrécouvrable. Le premier montant de radiations significatif est prévu pour l'année de prêt 2009-10. Dans le tableau 10, le montant de radiations projeté dans l'année de prêt 2009-10 inclut les radiations qui étaient anticipées dans les années de prêt précédentes, mais qui n'ont pas eu lieu.

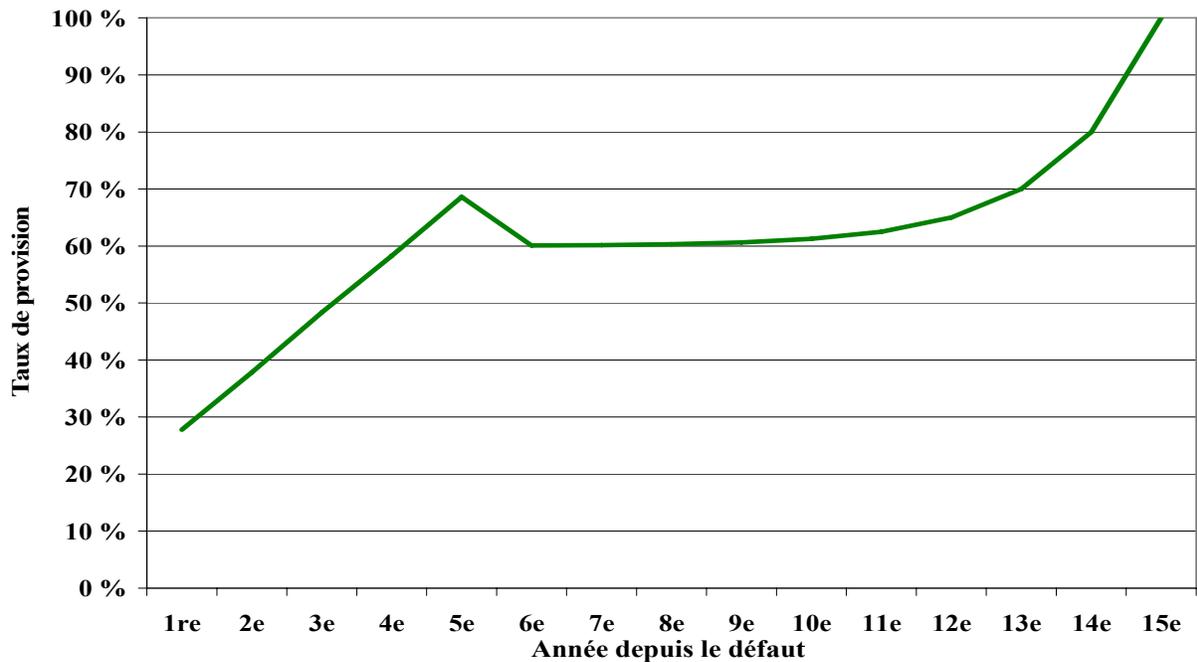
Pour l'année de prêt 2007-08, la dépense annuelle de 235 millions de dollars correspond à l'écart entre la nouvelle provision de 1 897 millions de dollars et la provision totale à la fin de 2006-07, laquelle avait été établie à 1 662 millions de dollars dans le rapport précédent.

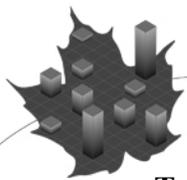
Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada devrait inclure une provision en date du 31 mars 2009 correspondant à la provision de 1 897 millions de dollars au 31 juillet 2008, augmentée de 14,8 % du solde mensuel des prêts émis pour la période d'août 2008 à mars 2009, réduite des radiations au cours de cette même période.



*Provision pour créances irrécouvrables – intérêt* : en accord avec la pratique de recouvrement, l'intérêt est accumulé sur les prêts en défaut jusqu'à ce que ces derniers obtiennent le statut irrécouvrable. Une provision est établie pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie pour le calcul de cette provision est la même que pour le rapport précédent. Cependant, les taux de provision ont été modifiés pour prendre en compte que plus de prêts en défaut ont obtenu le statut irrécouvrable et ont dépassé la période de prescription. Le graphique 3 présente l'ensemble de taux de provision selon l'année depuis le défaut. La méthodologie et les taux de provision sont présentés à l'annexe 3.

**Graphique 3 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt**





## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

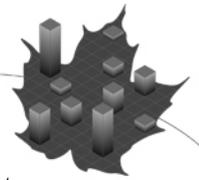
au 31 juillet 2008

**Tableau 11 Provision pour créances irrécouvrables – intérêt**

<b>Année de prêt</b>	<b>Provision au 1<sup>er</sup> août</b>	<b>Radiations</b>	<b>Provision au 31 juillet</b>	<b>Dépense annuelle</b>
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
	(1)	(2)	(3)	(3) - (1 - 2)
2007-2008	71	-	120	49
2008-2009	120	-	155	35
2009-2010	155	37	157	39
2010-2011	157	27	180	50
2011-2012	180	34	203	57
2012-2013	203	41	225	63
2013-2014	225	47	247	69
2014-2015	247	52	269	75
2015-2016	269	57	292	80
2016-2017	292	62	316	86
2017-2018	316	68	337	88
2018-2019	337	73	354	90
2019-2020	354	78	368	92
2020-2021	368	82	380	94
2021-2022	380	85	390	95
2022-2023	390	88	398	97
2023-2024	398	91	405	98
2024-2025	405	93	410	98
2025-2026	410	95	415	99
2026-2027	415	96	419	100
2027-2028	419	97	422	100
2028-2029	422	98	425	101
2029-2030	425	99	428	102
2030-2031	428	100	431	103
2031-2032	431	100	434	104
2032-2033	434	101	438	105

La provision pour créances irrécouvrables – intérêt pour les comptes recouvrables est déterminée à l'aide du solde des intérêts et du taux de provision selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut. Le taux de provision est établi à 27,8 % pour les intérêts dans la première année suivant le défaut et augmente pour les quatre années suivantes. Il y a une diminution dans la sixième année, basée sur l'expérience des prêts en défaut en ce qui a trait au changement de statut, de recouvrable à irrécouvrable, suivie par une augmentation pour les années suivantes. En vertu de cette méthode, le taux de provision croissant démontre que le recouvrement des défauts devient plus difficile à mesure que la durée depuis le défaut s'accroît. La provision sur les comptes irrécouvrables est 100 % et l'intérêt accumulé sur ces comptes est radié sur une période de 15 ans débutant la sixième année suivant le défaut. La dépense annuelle correspond à l'écart entre la provision à la fin d'une année donnée et la provision de l'année précédente réduite des radiations de l'année. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada utilise cette méthode pour calculer la provision requise au 31 mars de chaque année, de même que la dépense annuelle. La provision au 31 mars 2009 est déterminée en utilisant les taux de provision montrés au tableau 2 et correspond à environ 154 millions de dollars.

La provision au début de l'année de prêt 2007-08 était de 71 millions de dollars selon le rapport précédent. La provision à la fin de l'année de prêt 2007-08 est de 120 millions de dollars en utilisant l'expérience de l'année de prêt et les nouveaux taux de provision. La dépense qui en résulte pour l'année de prêt 2007-08 s'élève à 49 millions de dollars (120 – 71 millions \$). Les radiations d'intérêt sont repoussées jusqu'à l'année de prêt 2009-10, laquelle est la première année où un montant significatif de radiations est prévu.



La provision pour créances irrécouvrables – intérêt est beaucoup plus basse que dans le rapport précédent tout au long de la période de projection puisque plus de prêts obtiennent le statut irrécouvrable et qu’aucun intérêt n’est accumulé sur ces prêts irrécouvrables.

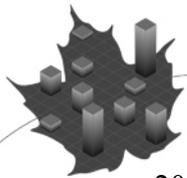
*Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement* : le tableau 12 présente les calculs relatifs à la projection de la provision pour RDR en vertu du Régime de prêts directs.

**Tableau 12 Provision pour réduction de la dette en cours de remboursement**

Année de prêt	Provision au 1er août (millions \$) (1)	Dépenses de RDR (millions \$) (2)	Provision au 31 juillet (millions \$) (3)	Dépense annuelle (millions \$) (3) - (1 - 2)
2007-2008	72	9	114	51
2008-2009	114	11	122	18
2009-2010	122	15	127	19
2010-2011	127	16	130	19
2011-2012	130	18	131	19
2012-2013	131	19	132	19
2013-2014	132	19	132	19
2014-2015	132	20	132	20
2015-2016	132	21	130	20
2016-2017	130	22	128	20
2017-2018	128	23	126	20
2018-2019	126	23	123	20
2019-2020	123	23	120	20
2020-2021	120	23	117	20
2021-2022	117	23	113	20
2022-2023	113	24	110	20
2023-2024	110	24	107	20
2024-2025	107	24	103	21
2025-2026	103	24	101	21
2026-2027	101	24	98	21
2027-2028	98	24	96	22
2028-2029	96	24	95	22
2029-2030	95	24	94	23
2030-2031	94	24	94	24
2031-2032	94	24	95	25
2032-2033	95	24	97	26

Le taux de provision pour la RDR a augmenté de 0,7 % à 1,0 %. Il n’y a pas de fichier de données disponible pour l’année de prêt 2007-08. Cependant, la dépense totale au titre de la RDR est plus élevée que prévu. De plus, le recours à l’exemption d’intérêt a augmenté et les hypothèses concernant l’épuisement de l’exemption d’intérêt, qui est la base pour l’éligibilité à la RDR, ont été améliorées pour ce rapport en utilisant le fichier de données sur l’exemption d’intérêt. Seulement trois années d’expérience sont connues pour la RDR en vertu du régime de prêts directs.

Comme pour la provision pour mauvaises créances – principal, le taux de provision de 1,0 % est appliqué au solde des prêts émis. La provision au début de l’année 2007-08 avait été établie à 72 millions de dollars dans le rapport précédent. La provision à la fin de l’année de prêt 2007-08 s’élève à 114 millions de dollars en utilisant le nouveau taux de provision. La dépense annuelle correspond à la différence entre la provision pour une année donnée et la provision de l’année précédente diminuée des réductions en cours de remboursement de l’année. Pour l’année de prêt 2007-08, la dépense annuelle correspond à 51 millions de dollars incluant un ajustement rétroactif pour tenir compte de l’augmentation du taux de provision sur les prêts émis depuis



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

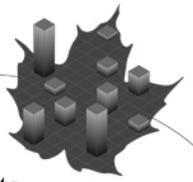
2000-01. Dans les Comptes publics, le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada devrait inclure une provision au 31 mars 2009 correspondant à la provision de 114 millions de dollars au 31 juillet 2008, augmentée de 1,0 % du solde mensuel des prêts émis et réduite des dépenses au titre de la RDR pour la période d'août 2008 à mars 2009.

Aux fins de comparaison, le tableau 13 présente le portefeuille de prêts directs en dollars constants de 2008. À partir de l'année de prêt 2016-17, la valeur du portefeuille diminue parce que le taux d'inflation présumé est plus élevé que le taux de croissance du portefeuille (tableau 9).

**Tableau 13 Portefeuille de prêts directs et provisions (en millions de \$ constants de 2008)<sup>1</sup>**

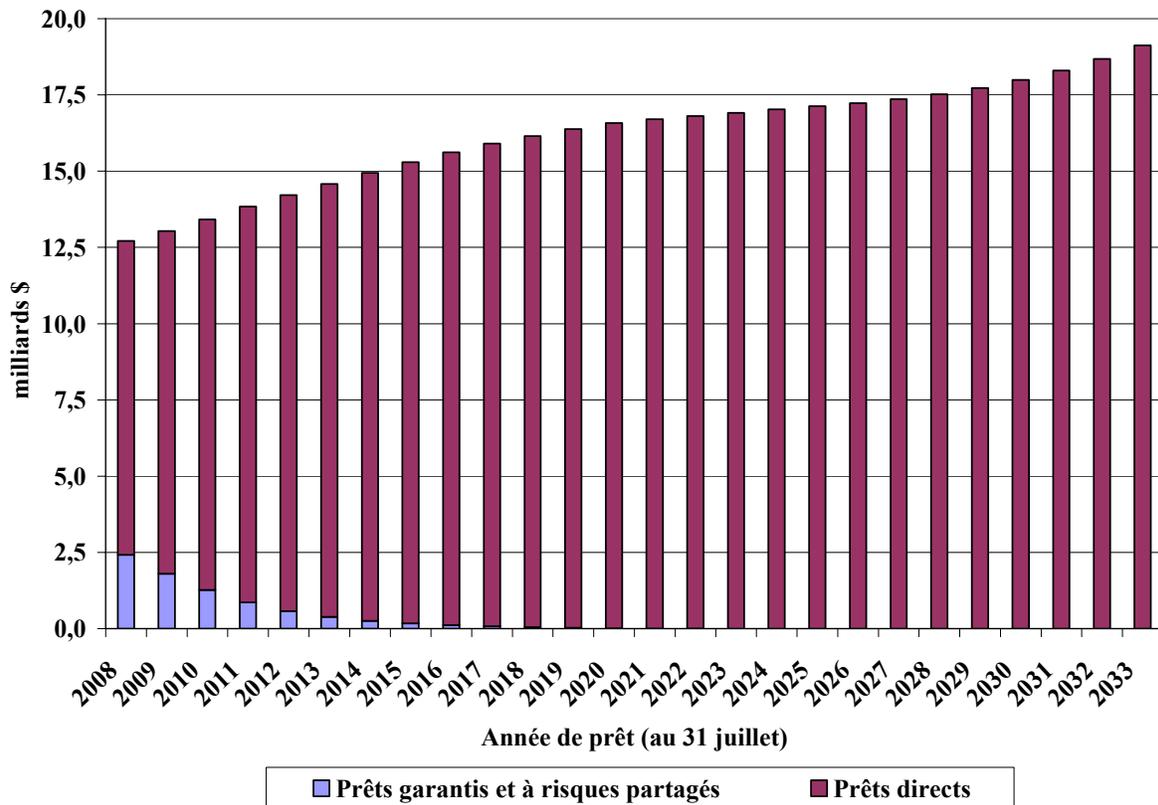
Au 31 juillet	Prêts pendant les études	Prêts en cours de remboursement	Prêts en défaut	Total	Provision pour		
					Créances irrécouvrables		
					Principal	Intérêt	RDR
2008	4 459	4 633	1 198	10 290	1 897	120	114
2009	4 656	5 046	1 398	11 100	2 160	153	120
2010	4 922	5 379	1 541	11 841	2 322	153	124
2011	4 984	5 746	1 679	12 409	2 486	172	124
2012	4 972	6 020	1 798	12 791	2 637	190	123
2013	4 919	6 220	1 902	13 041	2 743	207	121
2014	4 884	6 354	1 985	13 222	2 827	222	119
2015	4 845	6 437	2 042	13 325	2 885	237	116
2016	4 777	6 492	2 081	13 350	2 918	252	112
2017	4 686	6 518	2 108	13 312	2 928	266	108
2018	4 604	6 495	2 125	13 224	2 926	277	103
2019	4 533	6 449	2 132	13 114	2 914	284	98
2020	4 455	6 382	2 130	12 966	2 893	288	94
2021	4 352	6 296	2 119	12 767	2 861	291	89
2022	4 253	6 192	2 103	12 548	2 823	291	84
2023	4 175	6 080	2 080	12 335	2 784	290	80
2024	4 107	5 966	2 053	12 126	2 742	288	76
2025	4 035	5 855	2 023	11 913	2 699	285	72
2026	3 969	5 746	1 990	11 704	2 655	282	68
2027	3 916	5 640	1 957	11 513	2 612	278	65
2028	3 884	5 543	1 923	11 350	2 572	273	62
2029	3 864	5 459	1 891	11 214	2 534	269	60
2030	3 864	5 387	1 860	11 112	2 500	264	58
2031	3 874	5 333	1 833	11 040	2 469	260	57
2032	3 901	5 294	1 810	11 004	2 440	256	56
2033	3 940	5 273	1 791	11 004	2 413	252	56

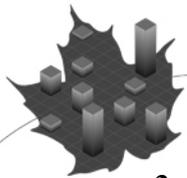
<sup>1</sup> Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2008 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2008.



Le graphique 4 illustre la projection du portefeuille de prêts séparément pour le Régime de prêts directs et les régimes de prêts garantis et à risques partagés. Les prêts garantis et les prêts à risques partagés sont progressivement éliminés au fil du temps.

**Graphique 4 Projections du portefeuille de prêts**





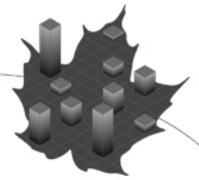
### 3. Maximum pour le montant total des prêts d'études impayés

La *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* prévoit un maximum pour le montant total des prêts d'études impayés en vertu du PCPE. La limite actuelle, comme mentionné à l'article 13 de la Loi, est de quinze milliards de dollars. Cette limite était auparavant de cinq milliards de dollars et a été modifiée en 2000. La *loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* s'applique aux régimes de prêts à risques partagés et directs. Le montant total des prêts d'études impayés correspond à la portion principal de tous les prêts émis qui ne sont pas encore remboursés, ce qui comprend le principal des prêts pendant les études, en cours de remboursement et en défaut. Le tableau 14 présente les projections du montant total des prêts d'études, à risques partagés et directs, impayés.

Au 31 juillet 2008, le montant total des prêts d'études impayés pour les prêts à risques partagés et directs est 12,8 milliards de dollars. Cette projection démontre que la limite de 15 milliards de dollars sera atteinte dans l'année de prêt 2014-15. Toutefois, en raison des variations dans l'année, le montant total des prêts pourrait dépasser la limite avant l'année de prêt 2014-15.

**Tableau 14 Montant total des prêts d'études impayés – prêts à risques partagés et directs**

<b>Au 31 juillet</b>	<b>Total des prêts à risques partagés</b>	<b>Total des prêts directs</b>	<b>Total</b>
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2008	2 475	10 290	12 765
2009	1 872	11 233	13 105
2010	1 340	12 139	13 479
2011	928	12 976	13 904
2012	631	13 642	14 273
2013	439	14 188	14 627
2014	307	14 687	14 994
2015	210	15 126	15 336
2016	145	15 503	15 648
2017	99	15 830	15 929
2018	65	16 103	16 168
2019	41	16 352	16 393
2020	25	16 556	16 581
2021	15	16 693	16 709
2022	9	16 800	16 810
2023	5	16 911	16 916
2024	3	17 024	17 027
2025	2	17 126	17 128
2026	1	17 230	17 231
2027	1	17 355	17 356
2028	-	17 521	17 521
2029	-	17 725	17 725
2030	-	17 986	17 986
2031	-	18 298	18 298
2032	-	18 677	18 677
2033	-	19 125	19 125



## D. Projection du coût net du Programme

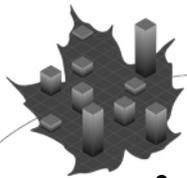
### 1. Dépenses liées aux étudiants

La plus importante composante des dépenses du PCPE a trait au soutien offert aux étudiants durant leurs périodes d'études et de remboursement. Ces dépenses comprennent la bonification d'intérêt, les dépenses pour exemption d'intérêt et la provision (ou dépense) pour réduction de la dette en cours de remboursement aux termes des divers régimes. Les Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes d'accès aident directement les étudiants sous forme de bourse plutôt que sous forme de prêt.

**Tableau 15** Dépenses liées aux étudiants

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés et garantis			Subventions canadiennes (millions \$)	Total (millions \$)
	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Provision pour la RDR	Bonification d'intérêt	Exemption d'intérêt	Dépense pour la RDR		
	(millions \$)			(millions \$)				
2007-2008	188,2	80,6	50,9	8,3	14,9	14,3	161,8	519,0
2008-2009	165,0	70,6	18,1	4,0	7,3	11,0	165,4	441,2
2009-2010	160,5	72,9	19,5	2,2	5,0	7,3	172,1	439,4
2010-2011	219,1	87,6	19,4	1,9	4,0	4,8	173,7	510,3
2011-2012	235,1	93,7	19,1	1,2	2,7	3,2	174,9	530,0
2012-2013	243,6	98,6	19,0	0,6	1,8	2,2	176,7	542,5
2013-2014	258,8	104,2	19,5	0,2	1,2	2,0	180,3	566,0
2014-2015	274,6	109,3	19,7	-	0,8	1,2	183,5	589,1
2015-2016	289,5	115,8	19,7	-	0,5	0,6	185,7	611,7
2016-2017	303,4	122,0	19,7	-	0,2	0,4	188,1	633,8
2017-2018	305,2	122,8	19,8	-	0,1	0,3	191,4	639,6
2018-2019	307,6	123,4	20,1	-	-	0,2	195,0	646,3
2019-2020	309,6	123,8	20,1	-	-	0,1	197,9	651,6
2020-2021	310,0	124,1	19,9	-	-	-	199,9	654,0
2021-2022	310,2	124,2	19,9	-	-	-	202,8	657,2
2022-2023	311,6	124,0	20,2	-	-	-	206,7	662,6
2023-2024	313,8	123,9	20,5	-	-	-	210,5	668,7
2024-2025	315,8	123,9	20,5	-	-	-	213,8	674,0
2025-2026	318,0	123,9	20,7	-	-	-	217,7	680,3
2026-2027	321,1	124,0	21,1	-	-	-	222,2	688,4
2027-2028	325,9	124,3	21,6	-	-	-	227,6	699,4
2028-2029	331,8	124,9	22,1	-	-	-	233,0	711,9
2029-2030	339,5	125,9	22,9	-	-	-	239,3	727,6
2030-2031	348,4	127,4	23,6	-	-	-	245,7	745,1
2031-2032	359,0	129,3	24,6	-	-	-	252,9	765,8
2032-2033	371,1	131,8	25,5	-	-	-	260,5	789,0

Les dépenses projetées pour la bonification d'intérêt sont inférieures à celles du rapport précédent puisque l'hypothèse du taux d'emprunt du gouvernement est inférieure pour l'année de prêt 2008-09 et les années suivantes. Le paiement de l'exemption d'intérêt est plus élevé que prévu pour l'année de prêt 2007-08. Aussi, il est prévu que la situation économique actuelle aura un impact sur l'utilisation de l'exemption d'intérêt dans les années de prêt 2008-09 à 2010-11 lorsque les emprunteurs auront probablement plus de difficulté à rembourser leur prêt et chercheront de l'aide, comme l'exemption d'intérêt. Cependant, puisque le coût d'emprunt des étudiants est plus bas que prévu, les paiements au titre de l'exemption d'intérêt sont plus bas que dans le rapport précédent pour les années de prêt 2008-09 et 2009-10 et légèrement plus élevés pour l'année de prêt 2010-11.



# RAPPORT ACTUARIEL

## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

### 2. Dépenses liées au risque

Les risques financiers associés à l'émission des prêts aux étudiants constituent une autre catégorie de dépenses pour le gouvernement. Plus particulièrement, le risque de défaut de remboursement d'un prêt et le risque de pardon de prêt en cas de décès ou d'invalidité d'un étudiant sont inclus dans cette section.

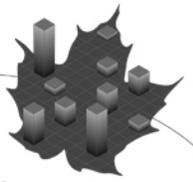
**Tableau 16 Risques pour le gouvernement**

Année de prêt	Prêts directs		Prêts à risques partagés		Prêts garantis	Prêts pardonnés	Total
	Provisions pour créances irrécouvrables		Prime de risque	Rachat et Remboursement aux IF	Réclamations pour prêts en défaut		
	Principal	Intérêt					
	(millions \$)		(millions \$)		(millions \$)	(millions \$)	
2007-2008	234,9	48,9	2,7	4,2	7,6	10,5	308,7
2008-2009	288,9	35,0	2,4	3,9	5,7	14,1	350,0
2009-2010	296,6	38,7	1,4	2,9	4,6	14,9	359,1
2010-2011	290,3	50,1	0,7	2,1	3,7	15,6	362,5
2011-2012	304,1	56,8	0,6	1,7	1,8	16,6	381,7
2012-2013	287,2	62,7	0,4	1,5	0,9	17,5	370,2
2013-2014	291,7	68,7	0,3	1,2	0,4	18,3	380,6
2014-2015	296,5	74,6	0,1	1,0	0,2	19,0	391,4
2015-2016	293,8	80,3	-	0,8	0,1	19,5	394,6
2016-2017	293,8	86,2	-	0,6	0,1	20,1	400,7
2017-2018	296,6	88,4	-	0,4	-	20,6	406,1
2018-2019	300,4	90,5	-	0,3	-	21,0	412,1
2019-2020	301,0	92,4	-	0,2	-	21,3	414,9
2020-2021	297,7	94,0	-	0,1	-	21,6	413,4
2021-2022	298,2	95,4	-	0,1	-	21,8	415,4
2022-2023	302,4	96,6	-	-	-	21,9	421,0
2023-2024	305,8	97,6	-	-	-	22,1	425,5
2024-2025	306,8	98,5	-	-	-	22,2	427,5
2025-2026	309,8	99,3	-	-	-	22,3	431,4
2026-2027	315,0	99,9	-	-	-	22,4	437,3
2027-2028	321,0	100,5	-	-	-	22,5	444,0
2028-2029	325,9	101,1	-	-	-	22,7	449,6
2029-2030	333,6	101,7	-	-	-	22,9	458,2
2030-2031	339,4	102,5	-	-	-	23,1	465,1
2031-2032	345,5	103,5	-	-	-	23,5	472,6
2032-2033	350,5	104,8	-	-	-	23,9	479,1

En vertu du Régime de prêts directs, les provisions pour créances irrécouvrables (principal et intérêt) représentent le coût des risques assumés par le gouvernement, résultant de sa participation directe au versement de prêts aux étudiants.

En vertu du Régime de prêts à risques partagés, une prime de risque est versée aux institutions financières par le gouvernement en fonction de la valeur des prêts consolidés au cours d'une année donnée. Les frais encourus pour le rachat des prêts par le gouvernement, et le remboursement aux institutions financières de certaines sommes recouvrées à l'égard de ces prêts, sont deux autres dépenses associées au Régime de prêts à risques partagés.

Les prêts rachetés n'existent que dans le cadre du Régime de prêts à risques partagés. Il s'agit d'une procédure qui permet aux institutions financières de transférer une partie du risque au gouvernement. Selon l'entente, le gouvernement n'est tenu de racheter que les prêts en défaut depuis au moins 12 mois, à concurrence de 3 % du montant annuel total des prêts en cours de remboursement. Les institutions financières décident si elles souhaitent vendre les prêts en défaut

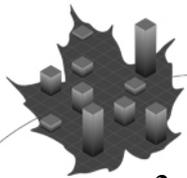


et, dans l'affirmative, elles déterminent lesquels elles désirent vendre. Le coût du rachat pour le gouvernement correspond à 5 % de la valeur des prêts rachetés.

Le montant intégral des sommes recouvrées à l'égard des prêts étudiants rachetés en vertu du Régime de prêts à risques partagés est considéré comme un revenu et est inclus au tableau 18. Conformément à l'entente, les montants recouverts à même les remboursements d'impôt sur le revenu sont partagés avec l'institution financière. L'institution financière participante reçoit un remboursement égal à 75 % de la somme recouvrée au moyen du remboursement d'impôt sur le revenu en excédent du coût du rachat.

Dans le Régime de prêts garantis, les demandes de règlement payées par le gouvernement pour les prêts en défaut constituent une dépense de Programme puisque le gouvernement assume entièrement le risque lié au défaut de paiement de ces prêts. Dans les Comptes publics, ils sont comptabilisés à titre d'éléments d'actif, pour lesquels des provisions pour les garanties de prêts et pour les prêts en défaut sont établies.

Les prêts pardonnés correspondent aux prêts qui sont exemptés de remboursement (principal seulement) à la suite d'un décès ou d'une invalidité permanente peu importe l'état du prêt : en cours d'études, en cours de remboursement ou en défaut.



# RAPPORT ACTUARIEL

## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

### 3. Autres dépenses

Un montant compensatoire est versé directement à la province et aux territoires non participants, soit le Québec, les Territoires du Nord-Ouest et le Nunavut. Les provinces et territoire participants reçoivent un montant pour payer les frais d'administration encourus en vertu du PCPE.

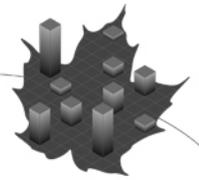
Les frais totaux d'administration du PCPE correspondent aux frais payés aux provinces et territoires participants, aux frais de recouvrement des prêts et aux frais généraux d'administration, lesquels incluent les dépenses encourues par les ministères concernés et les frais versés aux fournisseurs de services. Il n'y a plus de frais de recouvrement à partir de 2009-10 parce que les agences de recouvrement privées ne seront plus utilisées à partir de juin 2009. L'Agence du revenu du Canada (ARC) sera responsable de toutes les activités de recouvrement sur les prêts en défaut.

**Tableau 17 Résumé des dépenses**

Année de prêt	Dépenses liées aux étudiants	Risques pour le gouvernement	Montant compensatoire*	Frais d'administration			Dépenses totales
				versés aux provinces	recouvrement	généraux	
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)			(millions \$)
2007-2008	519,0	308,7	115,8	13,8	13,0	142,5	1 112,8
2008-2009	441,2	350,0	126,1	14,0	12,1	141,9	1 085,4
2009-2010	439,4	359,1	135,4	14,3	-	140,4	1 088,7
2010-2011	510,3	362,5	145,1	14,7	-	142,9	1 175,7
2011-2012	530,0	381,7	160,2	15,2	-	147,2	1 234,2
2012-2013	542,5	370,2	167,6	15,6	-	151,7	1 247,7
2013-2014	566,0	380,6	173,7	16,2	-	156,7	1 293,1
2014-2015	589,1	391,4	180,2	16,7	-	162,2	1 339,6
2015-2016	611,7	394,6	185,6	17,3	-	168,1	1 377,3
2016-2017	633,8	400,7	188,3	18,0	-	174,3	1 415,1
2017-2018	639,6	406,1	191,6	18,6	-	180,8	1 436,7
2018-2019	646,3	412,1	189,5	19,3	-	187,6	1 454,7
2019-2020	651,6	414,9	188,0	20,1	-	194,6	1 469,1
2020-2021	654,0	413,4	186,9	20,8	-	201,9	1 476,9
2021-2022	657,2	415,4	187,0	21,6	-	209,4	1 490,6
2022-2023	662,6	421,0	187,2	22,4	-	217,2	1 510,3
2023-2024	668,7	425,5	187,9	23,2	-	225,3	1 530,6
2024-2025	674,0	427,5	190,3	24,1	-	233,7	1 549,6
2025-2026	680,3	431,4	194,8	25,0	-	242,4	1 573,9
2026-2027	688,4	437,3	199,8	25,9	-	251,5	1 603,0
2027-2028	699,4	444,0	204,8	26,9	-	260,9	1 635,9
2028-2029	711,9	449,6	209,2	27,9	-	270,6	1 669,1
2029-2030	727,6	458,2	214,0	28,9	-	280,7	1 709,5
2030-2031	745,1	465,1	219,5	30,0	-	291,2	1 750,9
2031-2032	765,8	472,6	225,2	31,1	-	302,0	1 796,7
2032-2033	789,0	479,1	230,5	32,3	-	313,3	1 844,3

\* Le calcul du montant compensatoire est basé sur les dépenses et revenus d'une année de prêt donnée et le paiement est comptabilisé dans l'année suivante.

Comme le démontre le tableau 17, les dépenses totales du gouvernement au titre du Programme augmenteront, passant de 1,1 milliard de dollars en 2007-08 à 1,8 milliard de dollars en 2032-33. De 2007-08 à 2032-33, les dépenses totales augmentent en moyenne de 2,0 % par année.



#### 4. Revenus totaux

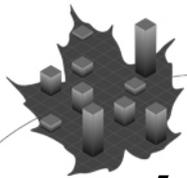
Dans le tableau 18, les revenus pour le Régime de prêts directs proviennent des intérêts gagnés sur les prêts en remboursement, incluant les intérêts accumulés au cours de la période de six mois suivant la fin des études, les intérêts accumulés sur les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Ce revenu d'intérêt n'inclut pas l'intérêt sur les prêts pardonnés. Ce revenu est réduit du coût d'emprunt du gouvernement pour obtenir les revenus d'intérêts nets. Pour les prêts directs en défaut, l'intérêt est accumulé jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut irrécouvrable et les intérêts recouvrés sont déjà considérés dans le calcul des intérêts gagnés et ne sont pas indiqués séparément.

En vertu des régimes de prêts garantis et à risques partagés, il n'y a pas d'intérêt gagné pour le gouvernement, puisque l'étudiant paie les intérêts directement à l'institution financière. La seule source de revenus pour ces régimes provient des recouvrements de principal et d'intérêt sur les prêts en défaut détenus par le gouvernement.

En moyenne, les revenus totaux augmentent de 1,0 % par année de 2007-08 à 2032-33.

**Tableau 18 Revenus totaux**

Année de prêt	Prêts directs			Prêts à risques partagés	Prêts garantis	Revenus totaux
	Intérêts gagnés	Coût d'emprunt	Revenus d'intérêt nets	Principal et intérêt recouvrés	Principal et intérêt recouvrés	
	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2007-2008	539,2	-205,5	333,7	13,6	45,7	393,0
2008-2009	421,0	-186,1	234,9	11,3	36,5	282,7
2009-2010	441,7	-186,3	255,4	9,2	26,4	291,1
2010-2011	560,0	-266,0	294,0	7,3	16,8	318,1
2011-2012	617,8	-301,2	316,5	6,2	10,9	333,6
2012-2013	662,1	-327,2	334,9	5,3	7,4	347,5
2013-2014	711,3	-359,7	351,6	4,4	5,1	361,1
2014-2015	758,3	-390,6	367,7	3,6	3,5	374,9
2015-2016	814,2	-421,4	392,8	2,9	2,5	398,2
2016-2017	869,6	-452,0	417,6	2,2	1,8	421,6
2017-2018	887,7	-462,4	425,3	1,6	1,2	428,1
2018-2019	902,9	-471,0	431,8	1,2	0,9	433,9
2019-2020	916,0	-478,0	438,0	0,8	0,6	439,4
2020-2021	926,6	-483,7	442,9	0,5	0,4	443,8
2021-2022	934,4	-488,1	446,2	0,3	0,3	446,8
2022-2023	940,4	-491,5	448,9	0,2	0,2	449,2
2023-2024	945,9	-494,3	451,6	0,1	0,1	451,8
2024-2025	951,4	-497,0	454,4	0,1	-	454,5
2025-2026	956,6	-499,4	457,2	-	-	457,2
2026-2027	961,9	-502,0	459,9	-	-	459,9
2027-2028	968,0	-504,9	463,1	-	-	463,1
2028-2029	976,0	-508,6	467,4	-	-	467,5
2029-2030	986,2	-513,2	472,9	-	-	472,9
2030-2031	999,2	-519,2	479,9	-	-	479,9
2031-2032	1 015,0	-526,7	488,3	-	-	488,3
2032-2033	1 034,5	-536,0	498,4	-	-	498,4



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

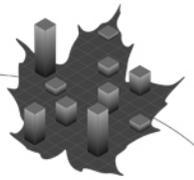
#### 5. Coût net du Programme

Les deux tableaux qui suivent indiquent en dollars courants et en dollars constants de 2008 les dépenses et revenus totaux et le coût net du Programme pendant la période de projection de 25 ans. Les revenus et les dépenses correspondent aux valeurs mentionnées précédemment dans le rapport.

**Tableau 19 Coût annuel net du Programme**

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
	(millions \$)		(millions \$)	(millions \$)	(millions \$)
2007-2008	1 112,8	393,0	719,8	721,8	-2,0
2008-2009	1 085,4	282,7	802,8	812,1	-9,4
2009-2010	1 088,7	291,1	797,6	808,8	-11,2
2010-2011	1 175,7	318,1	857,6	863,7	-6,1
2011-2012	1 234,2	333,6	900,7	906,1	-5,4
2012-2013	1 247,7	347,5	900,2	905,1	-5,0
2013-2014	1 293,1	361,1	932,1	936,1	-4,1
2014-2015	1 339,6	374,9	964,7	968,3	-3,6
2015-2016	1 377,3	398,2	979,1	982,4	-3,4
2016-2017	1 415,1	421,6	993,5	996,1	-2,6
2017-2018	1 436,7	428,1	1 008,6	1 010,6	-2,0
2018-2019	1 454,7	433,9	1 020,8	1 022,4	-1,6
2019-2020	1 469,1	439,4	1 029,7	1 030,8	-1,1
2020-2021	1 476,9	443,8	1 033,1	1 033,9	-0,8
2021-2022	1 490,6	446,8	1 043,7	1 044,3	-0,5
2022-2023	1 510,3	449,2	1 061,1	1 061,4	-0,3
2023-2024	1 530,6	451,8	1 078,8	1 078,9	-0,2
2024-2025	1 549,6	454,5	1 095,1	1 095,2	-0,1
2025-2026	1 573,9	457,2	1 116,7	1 116,8	-
2026-2027	1 603,0	459,9	1 143,1	1 143,1	-
2027-2028	1 635,9	463,1	1 172,8	1 172,8	-
2028-2029	1 669,1	467,5	1 201,7	1 201,7	-
2029-2030	1 709,5	472,9	1 236,5	1 236,5	-
2030-2031	1 750,9	479,9	1 271,0	1 271,0	-
2031-2032	1 796,7	488,3	1 308,4	1 308,4	-
2032-2033	1 844,3	498,4	1 345,8	1 345,8	-

Le tableau 19 révèle que le coût annuel net initial du Régime de prêts directs s'élève à 722 millions de dollars dans l'année de prêt 2007-08 et atteint 1,3 milliard de dollars au cours de l'année de prêt 2032-33. Il s'agit d'une hausse annuelle moyenne de 2,5 % pour l'ensemble de la période de projection.

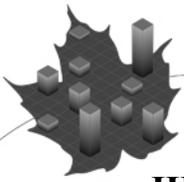


En dollars constants de 2008 (tableau 20), le coût du Régime de prêts directs augmente en moyenne de 0,4 % par année et passera de 722 millions de dollars pour l'année de prêt 2007-08 à 793 millions de dollars pour l'année de prêt 2032-33.

**Tableau 20 Coût annuel net du Programme (en millions de \$ constants de 2008)<sup>1</sup>**

Année de prêt	Tous les régimes			Coût net du Programme	
	Dépenses totales	Revenus totaux	Coût net du Programme	Prêts directs	Prêts à risques partagés et garantis
2007-2008	1 112,8	393,0	719,8	721,8	-2,0
2008-2009	1 072,6	279,3	793,3	802,5	-9,2
2009-2010	1 062,0	283,9	778,0	789,0	-11,0
2010-2011	1 124,3	304,2	820,1	826,0	-5,9
2011-2012	1 157,2	312,7	844,5	849,6	-5,1
2012-2013	1 146,9	319,4	827,4	832,0	-4,6
2013-2014	1 164,2	325,1	839,1	842,8	-3,7
2014-2015	1 180,0	330,2	849,8	853,0	-3,2
2015-2016	1 213,3	350,8	862,5	865,4	-3,0
2016-2017	1 218,5	363,0	855,5	857,8	-2,3
2017-2018	1 208,2	360,0	848,2	849,8	-1,6
2018-2019	1 194,6	356,3	838,3	839,6	-1,3
2019-2020	1 178,2	352,4	825,8	826,7	-0,9
2020-2021	1 156,7	347,6	809,1	809,7	-0,6
2021-2022	1 140,0	341,7	798,3	798,7	-0,4
2022-2023	1 128,1	335,5	792,5	792,8	-0,2
2023-2024	1 116,4	329,5	786,8	787,0	-0,1
2024-2025	1 103,8	323,7	780,0	780,1	-
2025-2026	1 094,8	318,0	776,8	776,8	-
2026-2027	1 088,9	312,4	776,5	776,5	-
2027-2028	1 085,2	307,2	778,0	778,0	-
2028-2029	1 081,3	302,8	778,5	778,5	-
2029-2030	1 081,5	299,2	782,3	782,3	-
2030-2031	1 081,7	296,5	785,2	785,2	-
2031-2032	1 084,0	294,6	789,4	789,4	-
2032-2033	1 086,6	293,7	793,0	793,0	-

<sup>1</sup> Pour une année donnée, la valeur en dollars constants de 2008 équivaut à la valeur correspondante en dollars courants divisée par le ratio de l'indice cumulatif des prix à la consommation (IPC) de l'année en cause sur l'IPC cumulatif de 2008.



### III. Conclusion

Le Programme canadien de prêts aux étudiants offre une aide financière, sous forme de prêts et bourses, aux étudiants qui en démontrent le besoin, afin de leur permettre de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et encourage ainsi les étudiants à réussir leurs études postsecondaires en temps opportun. Conformément à l'article 19.1 de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le Bureau de l'actuaire en chef procède à une analyse actuarielle sur l'aide financière octroyée en vertu de cette loi.

La situation économique actuelle a un impact sur les inscriptions aux études postsecondaires et les prêts émis, principalement dans l'année de prêt 2009-10. Plus particulièrement, le nombre d'étudiants inscrits à temps plein au niveau postsecondaire augmente de 50 000, passant de 1 009 000 en 2008-09 à 1 059 000 en 2009-10 et le nombre d'étudiants recevant un prêt du PCPE augmente de 23 000, passant de 363 000 à 386 000. La proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, devrait croître et passer de 35 % à 51 % au cours de la période de projection. Cette hausse au titre de la participation au Programme est surtout attribuable aux besoins croissants des étudiants. Ces besoins sont liés à l'évolution des frais de scolarité et aux autres dépenses qui augmentent à un rythme plus rapide que les ressources.

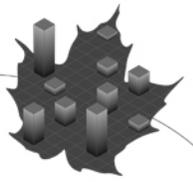
La situation économique actuelle est également reflétée dans les résultats à court terme en ce qui concerne les prêts émis et en défaut :

- Le montant projeté de nouveaux prêts émis augmente de 154 millions de dollars et passe de 2,0 milliards de dollars en 2008-09 à 2,2 milliards de dollars en 2009-10. Le montant de prêts émis augmente tout au long de la période de projection et atteint 2,9 milliards de dollars en 2032-33.
- Le montant total de prêts en défaut augmente de 54 millions de dollars et passe de 304 millions de dollars en 2008-09 à 358 millions de dollars en 2009-10. De plus, le montant total de recouvrements projetés est diminué et l'utilisation de l'exemption d'intérêt est ajustée à la hausse.

Le portefeuille de prêts directs augmente et passe de 10,3 milliards de dollars en 2007-08 à 19,1 milliards de dollars en 2032-33. Selon les projections, la limite de 15 milliards de dollars pour le montant total des prêts d'études impayés pour les prêts directs et à risques partagés sera atteinte dans l'année de prêt 2014-15.

Le coût net total de la participation du gouvernement au PCPE correspond à la différence entre les dépenses et les revenus et devrait passer de 0,7 milliard de dollars à 1,3 milliard de dollars au cours de la période de projection, soit une hausse annuelle moyenne de 2,5 %.

Le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal, appliqué au solde de prêts émis, demeure le même que dans le rapport précédent, soit 14,8 %. Les taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt, appliqués au solde des intérêts recouvrables selon le nombre d'années écoulées depuis le défaut, sont modifiés pour tenir compte de l'expérience en ce qui a trait au changement de statut des prêts en défaut, de recouvrable à irrécouvrable. Le taux de provision pour réduction de la dette en cours de remboursement passe de 0,7 %, dans le rapport précédent, à 1,0 % pour tenir compte de l'expérience de la RDR dans l'année de prêt 2007-08 et de l'augmentation prévue de l'utilisation de l'exemption d'intérêt et de la RDR.



#### IV. Opinion actuarielle

Conformément aux normes de pratique de l'*Institut canadien des actuaires*, à notre avis :

- les données sur lesquelles repose l'évaluation sont fiables et suffisantes;
- les hypothèses démographiques et économiques utilisées sont, dans l'ensemble, pertinentes; et
- l'évaluation est conforme aux exigences du Manuel de comptabilité de l'*Institut Canadien des Comptables Agréés* pour le secteur public.

Le présent rapport et nos opinions sont conformes aux normes actuarielles reconnues.

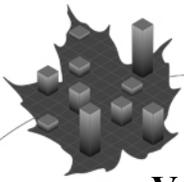
---

Michel Millette, F.S.A., F.I.C.A.  
Actuaire senior

---

Jean-Claude Ménard, F.S.A., F.I.C.A.  
Actuaire en chef

Ottawa (Canada)  
5 juin 2009



## V. ANNEXES

### Annexe 1 – Résumé des dispositions du Programme

Le Programme canadien de prêts aux étudiants (PCPE) est entré en vigueur le 28 juillet 1964 afin d'offrir à tous les Canadiens des chances égales de poursuivre leurs études au-delà du niveau secondaire et de les encourager à obtenir un diplôme d'études postsecondaires en temps opportun. Le gouvernement est impliqué dans l'aide aux étudiants car les études postsecondaires sont coûteuses. Le PCPE offre à l'étudiant un complément aux sommes qu'il reçoit d'autres sources, notamment son revenu, l'aide provenant de sa famille ou d'autres bourses d'études.

Deux lois ont été successivement établies pour aider les étudiants admissibles. La *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants* visait les années de prêt antérieures à août 1995 et la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* remplace la loi précédente et s'applique aux années de prêt postérieures à juillet 1995. Les deux lois autorisent le ministre des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) à consentir des prêts aux étudiants admissibles aux termes du PCPE.

#### 1. Critères d'admissibilité

Pour devenir admissible à un prêt, l'étudiant doit être citoyen canadien au sens de la *Loi sur l'immigration*, prouver qu'il a besoin d'une aide financière et satisfaire certains critères financiers et relatifs à la scolarité. Les prêts sont offerts aux étudiants à temps plein, sans égard à leur âge et, depuis 1983, aux étudiants à temps partiel. L'étudiant à temps plein doit présenter une demande de prêt à chaque année dans sa province de résidence.

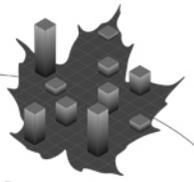
#### 2. Partenariats

Depuis la mise en œuvre du Programme en 1964, le Ministre délègue son pouvoir d'administration du PCPE aux provinces et territoire participants et ce, en vertu des deux lois prescrites. Les provinces participantes ont leur propre programme d'aide financière aux étudiants qui complète le PCPE et elles déterminent, au nom du gouvernement, si l'étudiant est admissible à une assistance financière. Les autorités provinciales et territoriales calculent les coûts et déterminent les besoins des étudiants en fonction de la différence entre les coûts et les ressources disponibles. Pour chaque année scolaire, le PCPE couvre 60 % des besoins établis jusqu'à concurrence de 210 \$ par semaine. Les provinces participantes comblent la différence, soit 40 % des besoins établis jusqu'au maximum de la limite de prêt mensuelle de la province. La somme que l'étudiant peut emprunter est fonction de sa situation personnelle.

Le Centre de service national de prêts aux étudiants (CSNPE) a été institué le 1<sup>er</sup> mars 2001 pour répondre aux questions des étudiants en ce qui concerne le PCPE. Lorsque l'étudiant est admissible, il obtient son prêt du gouvernement du Canada. Le fournisseur de services reçoit et traite toute documentation applicable aux prêts, du décaissement à la consolidation et au remboursement des prêts. Il informe aussi les étudiants des options qui sont disponibles pour les aider à rembourser leur prêt.

Le type de régime financier a évolué au fil des ans et des lois. Voici une description de ces divers régimes et des risques associés au défaut de paiement.

- Régime de prêts garantis : les prêts aux étudiants émis par les prêteurs (institutions financières) avant août 1995, aux termes de la *Loi canadienne sur les prêts aux étudiants*, étaient garantis à 100 % par le gouvernement envers les prêteurs. En cas de défaut de paiement ou de décès de l'étudiant, le gouvernement rembourse aux prêteurs le solde du prêt



ainsi que l'intérêt et les frais accumulés. Le gouvernement assume donc tous les risques liés aux prêts garantis.

- Régime de prêts à risques partagés : d'août 1995 à juillet 2000, les prêts aux étudiants étaient encore versés, gérés et perçus par les institutions financières, mais ils n'étaient plus garantis à 100 % par le gouvernement. Aux termes de la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants*, le gouvernement verse plutôt aux institutions financières une prime de risque représentant 5 % de la valeur des prêts consolidés dans une année et n'assume donc aucun autre risque. De plus, les institutions financières peuvent transférer certains prêts en défaut et le gouvernement doit payer un frais de rachat de cinq cents par dollar de prêts rachetés. Une partie des recouvrements est partagée avec l'institution financière.
- Régime de prêts directs : le Régime de prêts directs est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2000 dans la foulée de la restructuration du Programme et des modifications apportées à la *Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants* et au Règlement. Le gouvernement consent des prêts directement aux étudiants et assume donc à nouveau tous les risques connexes.

### 3. Avantages liés aux prêts

#### a) Bonification d'intérêt pendant les études

Aux termes du PCPE, les étudiants ne sont pas tenus de payer l'intérêt sur leurs prêts tant qu'ils étudient à temps plein. Cet avantage est offert aux étudiants à temps plein seulement et prend la forme d'une bonification d'intérêt pendant les études. Au cours de cette période, le gouvernement paie les intérêts (coût d'emprunt du gouvernement) et aucun paiement n'est exigé.

Les étudiants à temps partiel reçoivent de l'aide sous forme d'une ligne de crédit. Contrairement aux étudiants à temps plein, ils doivent verser l'intérêt sur leurs prêts pendant les études. Si les revenus de l'étudiant sont inférieurs à un niveau donné pendant qu'il est aux études, il peut être admissible à l'exemption d'intérêt.

#### b) Consolidation des prêts

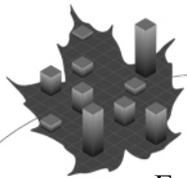
À la fin des études, tous les prêts d'un étudiant sont consolidés ou regroupés pendant la période de grâce de six mois au cours de laquelle les intérêts courent sur les prêts. Durant cette période, l'étudiant n'est pas tenu d'effectuer des versements pour rembourser le prêt et il doit négocier une entente au sujet des modalités de remboursement. Par la suite, l'étudiant doit commencer à rembourser son prêt. Depuis juillet 1995, le taux d'intérêt utilisé pour déterminer le paiement mensuel pour la majorité des étudiants correspond au taux préférentiel plus 250 points de base.

Avant août 1993, aucun intérêt n'était cumulé pendant la période de grâce, puisque le gouvernement continuait de payer l'intérêt sur les prêts pendant cette période de la même façon que pendant la période d'études. Pour les prêts émis après juillet 1993, l'étudiant est responsable de l'intérêt cumulé pendant la période de grâce.

Chaque année, lorsque les étudiants retournent aux études, ils doivent fournir au prêteur ou au CSNPE une preuve d'inscription pour chaque période d'études, même s'ils ne présentent pas une nouvelle demande de prêt. La consolidation automatique est ainsi évitée pendant que l'étudiant est toujours aux études et ce dernier n'est pas tenu d'acquitter l'intérêt sur son prêt.

#### c) Aide pour le remboursement

Des mesures sont prévues dans le cadre du PCPE pour aider les étudiants à rembourser leurs prêts, notamment l'exemption d'intérêt, l'exemption prolongée d'intérêt et la réduction de la dette en cours de remboursement (RDR).



En 1983, le gouvernement a instauré une exemption d'intérêt pendant un maximum de 18 mois pour aider les étudiants qui ont de la difficulté à rembourser leurs prêts. Le gouvernement assume la dépense de l'intérêt cumulé sur les prêts non remboursés et aucun versement n'est requis au titre du principal. En 1997, la période visée par cette mesure a été portée à 30 mois. Au début, l'exemption d'intérêt devait être appliquée au cours des cinq premières années suivant l'achèvement des études. En 1998, la limite de cinq ans a été supprimée, permettant ainsi à tous de bénéficier de l'exemption d'intérêt en tout temps pendant la période de remboursement.

Le gouvernement a aussi instauré une mesure d'exemption prolongée d'intérêt pour les étudiants toujours aux prises avec des difficultés financières après la période de 30 mois d'exemption d'intérêt. Premièrement, il s'agit d'une prolongation de la période de remboursement de 10 à 15 ans pour réduire les versements mensuels. Deuxièmement, si la situation financière de l'étudiant demeure précaire et qu'il s'est écoulé moins de cinq ans depuis la fin des études, la période d'exemption d'intérêt peut être prolongée à nouveau pour couvrir complètement les cinq années suivant la fin des études, ce qui porte à 54 mois la période maximale d'application de l'exemption d'intérêt.

Pour être admissible à l'exemption d'intérêt, le revenu familial mensuel de l'emprunteur doit être inférieur au seuil de revenu prévu qui varie en fonction du paiement de prêt mensuel requis. En 2005, le gouvernement a augmenté le seuil de revenu de 5 %.

En 1998, une mesure de RDR a été introduite pour aider les étudiants qui ont toujours des difficultés financières lorsque toutes les mesures d'exemption d'intérêt ont été épuisées. Initialement, le solde du prêt était réduit de 50 %, jusqu'à concurrence de 10 000 \$. En 2003, le plafond maximal de 50 % a été retiré tout en gardant la limite de 10 000 \$. De plus, deux nouvelles réductions pouvant atteindre 5 000 \$ ont été ajoutées. En 2005, la deuxième réduction a été augmentée à 10 000 \$ et la troisième à 6 000 \$. Pour déterminer si la réduction précédente réduit la dette à un niveau que peut gérer l'emprunteur, une période de douze mois doit séparer chaque réduction. Le tableau suivant décrit brièvement l'évolution de cette mesure.

**Tableau 21 Réduction de la dette en cours de remboursement**

Année	Réduction maximale par période de 12 mois*			Réduction maximale totale
2005	1 <sup>re</sup> - 10 000 \$	2 <sup>e</sup> - 10 000 \$	3 <sup>e</sup> - 6 000 \$	26 000 \$
2003	1 <sup>re</sup> - 10 000 \$	2 <sup>e</sup> - 5 000 \$	3 <sup>e</sup> - 5 000 \$	20 000 \$
1998	50 % du prêt (portion principal)			10 000 \$

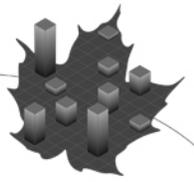
\* Les emprunteurs qui ont encore des difficultés financières peuvent être éligibles à une autre réduction dans 12 mois.

#### d) Pardon de prêts

Le Ministre peut, sur demande et selon certains critères d'admissibilité, pardonner complètement l'emprunteur du remboursement du prêt en cas d'invalidité permanente ou de décès, pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de remboursement.

#### 4. Subventions canadiennes pour études

Les Subventions canadiennes pour études existent depuis 1995 et prennent la forme d'une subvention non remboursable administrée par les provinces participantes au nom du gouvernement. Ces subventions sont imposables et visent les étudiants ayant une incapacité permanente, les étudiants à temps partiel dans le besoin, les femmes qui poursuivent certaines études en vue de l'obtention d'un doctorat et les étudiants ayant des personnes à charge.



## 5. Subventions canadiennes d'accès

Les subventions canadiennes d'accès existent depuis l'année de prêt 2005-06 et incluent :

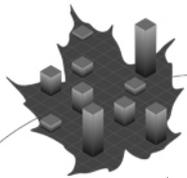
- Les subventions canadiennes d'accès pour les étudiants de famille à faible revenu. Cette subvention est disponible pour les étudiants admissibles dont le revenu familial se situe dans les limites donnant droit au supplément de la prestation nationale pour enfants (soit, en général, un revenu familial inférieur à 35 000 \$). La subvention couvre la moitié des frais de scolarité, jusqu'à concurrence du moindre de 3 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral pour la première année d'études postsecondaires. Elle réduit le montant de la dette d'études fédérale qui aurait autrement été contractée.
- Les subventions canadiennes d'accès pour les étudiants ayant une incapacité permanente. La subvention couvre le moindre de 2 000 \$ et des besoins de l'étudiant évalués par le programme fédéral.

## 6. Budget fédéral 2008

Le budget 2008 a annoncé le lancement d'un nouveau programme canadien consolidé de subventions aux étudiants qui entrera en vigueur à l'automne 2009, au moment où commencera l'élimination progressive de la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire. Le programme prévoit des subventions mensuelles de 250 \$ pour les étudiants admissibles à faible revenu et de 100 \$ pour les étudiants admissibles à revenu moyen.

Le budget 2008 propose aussi de nouveaux investissements pour rationaliser et moderniser le Programme canadien de prêts aux étudiants. Ces investissements seront introduits sur une période de quatre ans commençant en 2009-10 et incluent l'expansion des services en ligne, un appui plus équitable pour les étudiants à temps partiel et les étudiants mariés ainsi qu'un assouplissement des règles pour les personnes qui éprouvent de la difficulté à rembourser leur prêt, incluant les étudiants handicapés.

Ces annonces ne sont pas prises en considération dans les projections incluses dans le présent rapport actuariel.

**Annexe 2 – Données**

Les données requises sur les prêts directs proviennent de fichiers informatisés fournis par le ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC).

**1. Prêts directs émis**

Le tableau 22 présente les données tirées d'un fichier de RHDCC sur le nombre d'étudiants et le montant des prêts directs émis pour les années de prêt 2000-01 à 2007-08 en comparaison avec les données publiées par RHDCC. Les données relatives aux prêts émis sont jugées complètes.

**Tableau 22 Prêts directs émis et nombre d'étudiants**

Année de prêt	Montant des prêts émis		Nombre d'étudiants	
	Fichier de RHDCC (millions \$)	Publication de RHDCC (millions \$)	Fichier de RHDCC	Publication de RHDCC
2000-01	1 573	1 570	343 746	346 568
2001-02	1 507	1 512	328 653	331 541
2002-03	1 545	1 549	328 989	331 763
2003-04	1 643	1 648	340 200	342 982
2004-05	1 629	1 633	337 247	339 828
2005-06	1 938	1 939	343 634	345 765
2006-07	1 935	1 931	344 422	345 124
2007-08	2 006	2 015	352 208	354 144

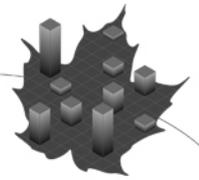
Selon les « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS), le total de prêts émis en 2007-08 était de 2 000 millions de dollars, ce qui est légèrement inférieur à la valeur calculée à partir du fichier de données. La valeur des MFIS est utilisée comme point de départ pour les projections dans ce rapport.

**2. Prêts directs consolidés**

Le tableau 23 indique le nombre et le montant des prêts directs consolidés d'après les fichiers de RHDCC. Les montants sont comparés aux données des « Monthly Financial Information Schedule » (MFIS). La date de consolidation n'est pas disponible dans le fichier de données. Elle est donc estimée à l'aide de la date de fin des études. Par conséquent, les montants consolidés peuvent être surestimés, particulièrement pour les années de prêt plus récentes, puisque certains étudiants, toujours aux études, sont considérés en remboursement.

**Tableau 23 Prêts directs consolidés**

Année de prêt	Montant des prêts consolidés (incluant l'intérêt durant la période de grâce de six mois)	
	Fichiers de RHDCC (millions \$)	MFIS (millions \$)
2000-01	31,3	62,2
2001-02	697,5	772,2
2002-03	1 028,6	988,8
2003-04	1 227,2	1 151,3
2004-05	1 428,8	1 296,7
2005-06	1 552,3	1 346,4
2006-07	1 817,7	1 519,3
2007-08	2 152,6	1 619,3



### 3. Défauts et recouvrements des prêts directs

Le tableau 24 présente les données sur les défauts et recouvrements (principal seulement) pour les prêts directs tirés des fichiers de données de RHDCC. Les montants de défaut sont réduits des prêts « rappelés » et « réhabilités ». Les données relatives aux défauts et recouvrements sont jugées complètes.

**Tableau 24 Défauts et recouvrements, prêts directs**

Année de prêt	Défauts	Recouvrements
	(millions \$)	(millions \$)
2000-01	5,3	0,3
2001-02	4,9	0,7
2002-03	226,2	23,8
2003-04	250,4	48,8
2004-05	343,2	83,0
2005-06	255,5	85,6
2006-07	243,1	83,7
2007-08	287,4	91,8

### 4. Exemption d'intérêt

Le tableau 25 compare le coût associé à l'exemption d'intérêt pour les prêts directs selon les montants fournis par RHDCC et les fichiers de données. Les fichiers ne renferment pas de renseignements sur les paiements au titre de l'exemption d'intérêt. Ces montants ont été estimés au moyen du taux d'intérêt, du solde du principal et des dates de début et de fin de la période d'exemption d'intérêt.

**Tableau 25 Paiements au titre de l'exemption d'intérêt, prêts directs**

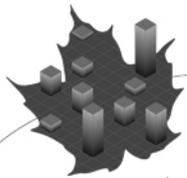
Année de prêt	Montants estimés à partir des fichiers de RHDCC	MFIS
	(millions \$)	(millions \$)
2000-01	0	0
2001-02	3,9	3,1
2002-03	14,5	13,8
2003-04	25,1	21,7
2004-05	35,5	32,8
2005-06	49,7	50,6
2006-07	67,0	68,7
2007-08	79,5	80,8

### 5. Réduction de la dette en cours de remboursement

Le tableau 26 présente les paiements associés à la RDR selon les rapports MFIS. L'année de prêt 2005-06 était la première année dans laquelle un emprunteur était admissible à la RDR sous le régime de prêts directs. Aucun fichier de données fiable n'est disponible à ce jour.

**Tableau 26 Réduction de la dette en cours de remboursement, prêts directs**

Année de prêt	Montants estimés à partir des fichiers de RHDCC	MFIS
	(millions \$)	(millions \$)
2005-06	0,2	1,1
2006-07	N/A	5,4
2007-08	N/A	8,7



## Annexe 3 – Hypothèses et méthodologie

### 1. Croissance des prêts émis totaux

La croissance des prêts émis totaux est fonction du nombre d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, de l'évolution des besoins de ces étudiants et de la limite de prêt. L'évolution du nombre d'étudiants au PCPE et de leurs besoins est décrite ci-après.

#### a) Évolution du nombre d'étudiants au PCPE

##### i) Évolution démographique

L'évolution démographique a trait aux changements dans la composition de la population future des 18 à 34 ans au Canada, excluant la province et les territoires non participants (Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut), à laquelle des hypothèses sur les taux futurs de fécondité, de mortalité et de migration sont appliquées. Les hypothèses de fécondité, de mortalité et de migration sont basées sur celles utilisées dans les plus récents rapports actuariels du Régime de pensions du Canada et de la Sécurité de la vieillesse.

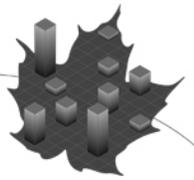
##### ii) Inscriptions au niveau postsecondaire

L'évolution des inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire fait état d'un recul à long terme surtout attribuable à la pénurie de main-d'œuvre prévue au Canada après 2015. Cette pénurie anticipée sera causée par le vieillissement de la population canadienne et fera augmenter de façon significative les taux de participation au marché du travail dans le groupe d'âge 18 à 34. Un taux d'activité plus élevé pour le futur se traduit par un plus petit pourcentage d'étudiants qui seront disponibles pour fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire à temps plein. Les taux d'inactivité associés aux inscriptions dans des établissements d'enseignement postsecondaire pour les années 2007-08, 2016-17 et 2032-33 sont présentés au tableau 27.

**Tableau 27 Taux d'inactivité par groupe d'âge des étudiants au PCPE**

Groupe d'âge	Taux d'inactivité		Écart - Inactif (2) / (1) - 1	Taux d'inactivité	Écart - Inactifs (3) / (1) - 1
	2007-08 (1)	2016-17 (2)		2032-33 (3)	
18-19	33,7	35,1	4,2	31,7	-5,9
20-24	23,9	23,0	-4,0	20,4	-14,6
25-29	16,7	16,0	-3,8	13,6	-18,2
30-34	15,9	15,6	-1,9	13,7	-14,0
18-34	20,6	19,8	-3,7	17,7	-14,0

Le tableau 27 fait état d'une baisse de la population inactive. Une diminution cumulative de 3,7 % est prévue au cours des neuf prochaines années et une diminution plus marquée de 14,0 % d'ici 2032-33. La pénurie de main d'œuvre entraînera la diminution prévue de la population active entre 2016-17 et 2032-33. La diminution se manifeste surtout dans les groupes d'âge supérieurs (25 à 34 ans) puisque ces personnes sont plus susceptibles de choisir de travailler plutôt que de prolonger leurs études lorsqu'un emploi convenable leur est offert. Les plus jeunes sont plus enclins à étudier, peu importe la situation sur le marché du travail.



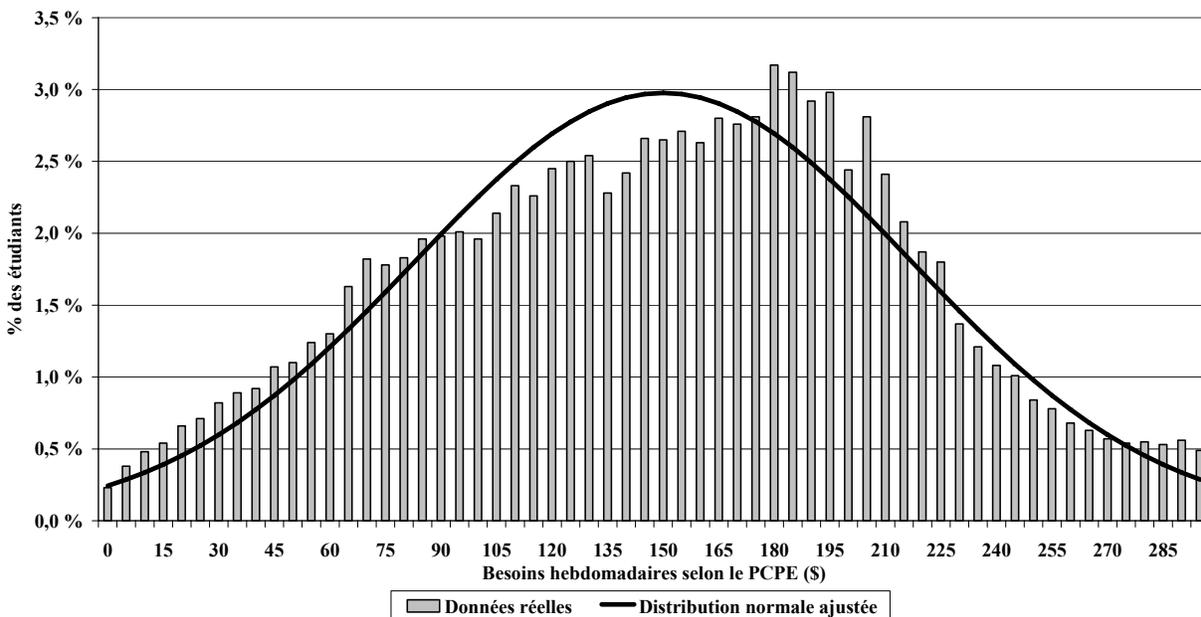
iii) Participation au PCPE

RHDCC a fourni des données pour l'évaluation des besoins dans le cadre du PCPE pour les années de prêt jusqu'à 2004-05. Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE ont été calculés comme suit :

$$\text{Besoins hebdomadaires} = (\text{besoins évalués} / \text{nombre de semaines évaluées}) \times 60 \%$$

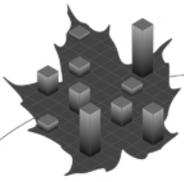
Les besoins hebdomadaires aux fins du PCPE représentent 60 % des besoins hebdomadaires évalués parce que le PCPE fournit 60 % du total des prêts tandis que la province ou le territoire de résidence participant débourse les 40 % qui restent. Un histogramme des besoins hebdomadaires aux fins du PCPE a été construit et correspond très étroitement à une distribution normale. Le graphique 5 qui suit illustre le résultat de l'ajustement de la distribution normale aux données sur les besoins hebdomadaires des étudiants participant au PCPE.

**Graphique 5 Besoins de 2004-05 et distribution normale ajustée**



La distribution normale représente assez bien les résultats, mais a dû être légèrement ajustée pour mieux refléter les données historiques. Premièrement, lorsque les besoins sont nuls ou négatifs, aucun prêt n'est émis. À gauche du sommet, la distribution normale est remplacée par un polynôme de deuxième degré pour que la distribution respecte cette logique. Deuxièmement, puisque la proportion d'étudiants ayant atteint ou dépassé la limite de prêt est connue, toute la courbe a été légèrement déplacée vers la droite pour indiquer la proportion exacte. Une « distribution normale modifiée » a été créée à partir de ces ajustements mineurs.

Pour chaque année de la période de projection, l'augmentation moyenne des besoins par rapport à l'année précédente a été calculée à l'aide des projections pour les frais de scolarité, les autres dépenses et les ressources. Les étudiants ayant de faibles besoins peuvent observer un léger accroissement de leurs besoins puisqu'ils disposent des ressources nécessaires pour compenser une augmentation des dépenses. Les étudiants dont les besoins sont importants



constateront une progression plus marquée des besoins puisqu'ils n'ont pas les ressources permettant de compenser une augmentation des dépenses.

Les augmentations prévues des besoins moyens servent à déterminer les nouveaux paramètres de la distribution normale modifiée pour chaque année de projection. L'analyse des données de six années pour l'évaluation des besoins montre que la médiane des courbes de besoins progresse plus lentement que la moyenne prévue des besoins des étudiants. Par conséquent, on suppose que la médiane de la courbe des besoins des étudiants au PCPE correspond à la moyenne de l'année précédente, majorée des deux tiers de l'augmentation prévue des besoins moyens des étudiants. Une fois les nouveaux paramètres établis, les courbes des besoins des étudiants au PCPE sont projetées sur la période de 25 ans.

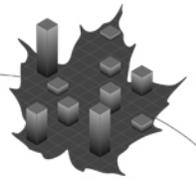
Puisqu'un déplacement de chaque courbe de distribution normale modifiée représente l'accroissement de la proportion d'étudiants qui empruntent en vertu du PCPE, une hypothèse a été formulée au sujet de la croissance des courbes. Il est présumé que l'intersection de courbes successives surviendra lorsque les besoins correspondront à la somme des besoins moyens pour l'année précédente et de la moitié de l'augmentation prévue des besoins moyens pendant l'année courante. L'intersection des courbes survient légèrement à droite des besoins moyens puisqu'à mesure que les besoins augmentent d'une année à l'autre, les étudiants se trouvent de plus en plus à droite de la courbe des besoins. Chaque courbe a été ajustée en fonction de cette hypothèse, de manière que l'aire sous chaque courbe successive dépasse 100 %. L'aire supplémentaire sous la courbe représente un accroissement de la participation au PCPE. En utilisant la courbe de base des besoins de 2007-08, l'aire sous la courbe est 100 % et la proportion d'étudiants qui empruntent s'élève à 35,4 %. L'aire sous la courbe des besoins pour 2008-09 est 101,7 % en raison de l'augmentation de la proportion des étudiants au PCPE. Par conséquent, la proportion d'étudiants qui empruntent s'élève à 36,0 % en 2008-09 ( $35,4 \% \times 1,017$ ). Le nombre d'étudiants au PCPE correspond au produit obtenu en multipliant le nombre d'étudiants inscrits à temps plein par la proportion d'étudiants qui empruntent au PCPE.

#### b) Évolution des besoins des étudiants au PCPE

Comme discuté dans le rapport principal, les besoins des étudiants correspondent à l'excédent de la somme des frais de scolarité et des autres dépenses sur les ressources des étudiants. La cohérence de ces éléments avec les valeurs moyennes contenues dans les fichiers de données sur l'évaluation des besoins a été vérifiée. Le tableau 5 du rapport principal illustre l'évolution des besoins des étudiants pendant toute la période de projection.

##### i) Frais de scolarité

Les frais de scolarité sont en partie fixés par la politique gouvernementale. Ils sont donc déterminés à partir des intentions que les gouvernements provinciaux formulent dans leurs budgets ainsi que des résultats récents et historiques. L'accroissement à court et à long terme des frais de scolarité est ensuite projeté. L'évolution future à court terme des frais de scolarité par province est présentée au tableau 28.



**Tableau 28 Augmentation à court terme des frais de scolarité**

Province	Pondération	Budget/Expérience	Résultats			
			2008-09	2009-10	2010-11	2011-12
	%		%	%	%	%
Terre-Neuve	2,3	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Île-du-Prince-Édouard	0,9	Hausse de 1,4 %, 2,0 % par la suite	1,4	2,0	2,0	2,0
Nouvelle-Écosse	6,0	Baisse de 1,8 %, gel par la suite	-1,8	0,0	0,0	0,0
Nouveau-Brunswick	4,3	Gel	0,0	0,0	0,0	0,0
Ontario	56,5	Hausse de 4,8 %, 5,0 % par la suite	4,8	5,0	5,0	5,0
Manitoba	2,2	Hausse de 0,1 %, gel par la suite	0,1	0,0	0,0	0,0
Saskatchewan	3,0	Hausse de 0,8 %, gel par la suite	0,8	0,0	0,0	0,0
Alberta	9,2	Hausse de 5,7 %, 2,8 % par la suite	5,7	2,8	2,8	2,8
Colombie-Britannique	15,8	Baisse de 1,1 %, indexation au taux d'inflation par la suite	-1,1	1,3	2,0	2,0
Moyenne pondérée			3,0	3,3	3,4	3,4

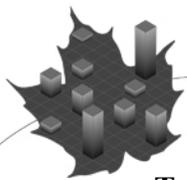
L'estimation à long terme des frais de scolarité repose sur les hausses antérieures des frais de scolarité par rapport à celles de l'IPC. Au cours des 30 dernières années, les frais de scolarité ont augmenté en moyenne d'environ 3,0 % de plus que l'IPC. Par le passé, en raison des compressions budgétaires effectuées par les gouvernements, les frais de scolarité ont augmenté plus rapidement que l'inflation. Puisque des pressions budgétaires semblables sont prévues en raison du vieillissement de la population, la hausse des frais de scolarité de 3,4 % en 2011-12 atteindra le taux de l'IPC plus 3,0 % d'ici 2016-17.

Le calcul des frais de scolarité pour 2007-08 repose sur le sondage effectué par la Division de l'éducation de Statistique Canada sur les frais de scolarité par province. La moyenne des frais de scolarité a été pondérée par la proportion des prêts émis pour chacune des provinces participantes. Cette analyse estime à 5 821 \$ la moyenne des frais de scolarité pour 2007-08.

ii) Autres dépenses

Les autres dépenses des étudiants englobent celles autres que les frais de scolarité. Elles comprennent les livres, le logement, la nourriture, les vêtements et le transport. Elles sont évaluées selon la province et le territoire participants.

Les dépenses sont classées en deux catégories : les livres et les frais de subsistance. Le fichier de données sur l'évaluation des besoins pour l'année de prêt 2004-05 est le dernier fichier fiable disponible pour ce rapport. Plusieurs anciens fichiers sur l'évaluation des besoins ont été analysés et utilisés pour mettre à jour les hypothèses sur le mode de vie des étudiants et le pourcentage des dépenses maximales admissibles pour chaque mode de vie. Ces hypothèses sont utilisées pour déterminer le coût annuel de subsistance par étudiant, tel qu'illustré dans le tableau 29.



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

**Tableau 29 Coûts mensuels de subsistance 2007-08**

Mode de vie	Pondération en %	Coût mensuels de subsistance maximaux (\$)					% moyen dépensé	Dépenses annuelles (\$)
		Logement	Nourriture <sup>(1)</sup>	Transport	Divers <sup>(2)</sup>	Total		
Célibataire, vivant ailleurs que chez ses parents	67,0	460	215	65	231	970	61,0	7 103
Chef de famille monoparentale	8,0	739	215	65	231	1 250	95,0	14 246
Marié/conjoint de fait	8,5	919	394	130	436	1 878	72,0	16 227
Célibataire, vivant avec parents	16,5	0	173	65	180	417	64,0	3 203
<b>Moyenne pondérée</b>		<b>445</b>	<b>223</b>	<b>70</b>	<b>240</b>	<b>979</b>		<b>7 806</b>

<sup>(1)</sup> Achetée en magasin.

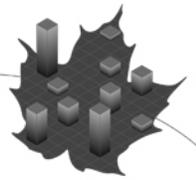
<sup>(2)</sup> Soins personnels et d'hygiène, vêtements, entretien ménager, communications.

Il est supposé que les livres et les fournitures représentent environ 20 % des frais de scolarité, lesquels s'élèvent à 5 821 \$ en 2007-08. L'hypothèse de 20 % pour la proportion des livres et des fournitures par rapport aux frais de scolarité est cohérente avec les données des six années contenues dans le fichier sur l'évaluation des besoins. Les dépenses au titre des livres et des fournitures sont de 1 164 \$ (20 % x 5 821 \$). De plus, depuis le 1<sup>er</sup> août 2005, les dépenses admissibles pour les livres et fournitures incluent une allocation annuelle de 500 \$ pour les ordinateurs et les coûts qui y sont associés. Il est prévu que tous les étudiants demanderont cette allocation. Par conséquent, le montant total des dépenses pour les livres et fournitures est accru de 500 \$ et s'élève à 1 664 \$. Le montant total des dépenses des étudiants au PCPE (excluant les frais de scolarité), indexé en fonction de l'augmentation future de l'IPC, atteint 9 470 \$ (7 806 \$ + 1 664 \$) pour l'année de prêt 2007-08.

#### iii) Ressources de l'étudiant

Les ressources des étudiants comprennent les gains des étudiants, les contributions parentales et les autres ressources. Les ressources supplémentaires réduisent le montant du prêt offert à un étudiant suivant l'analyse de ses besoins. Les besoins des étudiants sont présentés au tableau 5 du rapport.

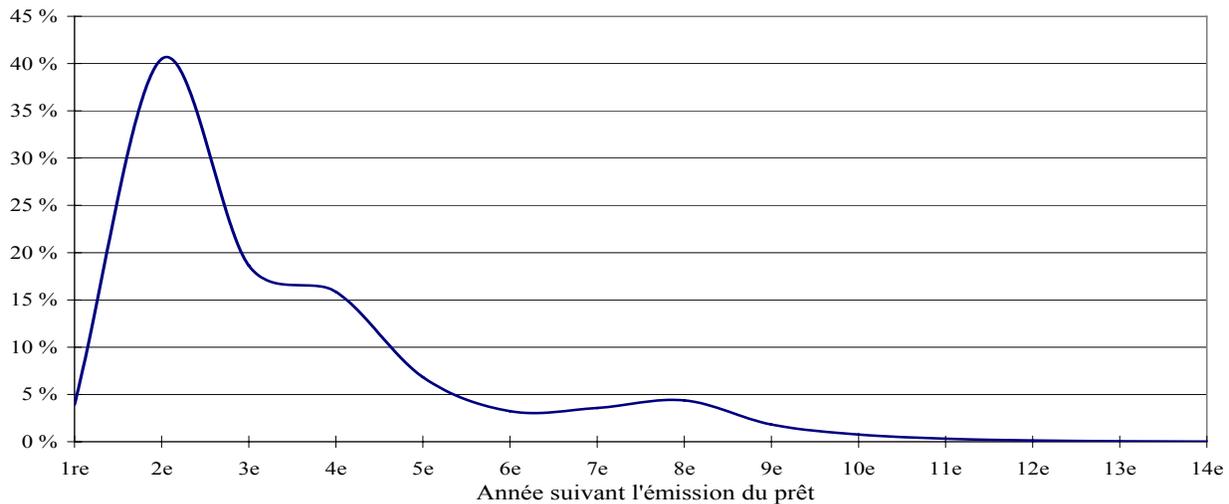
Dans un premier temps, les ressources moyennes en 2007-08 se calculent comme une valeur résiduelle. Puisque le prêt moyen correspond à l'excédent des dépenses moyennes sur les ressources moyennes, ces dernières correspondent à peu près à l'excédent des dépenses moyennes sur le montant moyen des prêts, sous réserve d'un certain ajustement relatif aux besoins insatisfaits. Ainsi, les ressources moyennes sont estimées à 4 343 \$ par étudiant en 2007-08. Les ressources moyennes projetées sont réduites pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 en raison de la situation économique actuelle. La réduction des ressources de l'étudiant est graduellement éliminée au cours des deux années suivantes.



## 2. Consolidation

L'hypothèse retenue pour la consolidation des prêts directs est présentée au graphique 6. Cette répartition couvre quatorze années suivant l'émission du prêt. La répartition est construite en utilisant les huit premières années de données pour les consolidations des prêts directs. Par la suite, les taux de la répartition décroissent à un taux constant.

**Graphique 6 Répartition des consolidations**

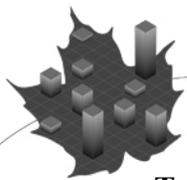


## 3. Exemption d'intérêt

Le tableau 30 illustre les taux de base d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs à compter de l'année de prêt 2008-09. Ces taux sont basés sur l'expérience des prêts directs au titre de l'exemption d'intérêt et comprennent un ajustement à la hausse pour tenir compte de la récente tendance relativement à l'utilisation de l'exemption d'intérêt. Ces taux tiennent compte de la période moyenne d'exemption d'intérêt dans une année de prêt.

Il est prévu que la situation économique actuelle aura un impact sur l'utilisation de l'exemption d'intérêt à court terme. À cette fin, les emplois perdus par les emprunteurs qui sont présentement en cours de remboursement ont été projetés selon une proportion de la réduction des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82. En utilisant la répartition actuelle entre les nouveaux prêts en défaut et les nouveaux prêts en exemption d'intérêt dans l'année de prêt 2007-08, les emprunteurs qui pourraient avoir de la difficulté à rembourser leur prêt sont divisés parmi ceux qui feront défaut et ceux qui appliqueront et seront éligibles à l'exemption d'intérêt. Par conséquent, les paiements projetés d'exemption d'intérêt sont augmentés de 1,6 %, 3,8 % et 1,0 % pour les années de prêt 2008-09, 2009-10 et 2010-11 respectivement.

Puisque la limite de prêt demeure constante pour les années futures, il est prévu que l'utilisation de l'exemption d'intérêt diminuera étant donné que les gains moyens des emprunteurs augmentent avec le temps. Afin de refléter cette diminution anticipée, les taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt sont ajustés à la baisse à partir de 2011-12. En comparaison avec le statu quo au niveau des taux d'utilisation, une diminution des paiements d'exemption d'intérêt, une diminution du nombre d'emprunteurs qui épuisent l'exemption d'intérêt et du nombre d'emprunteurs admissibles à la réduction de la dette en cours de remboursement sont anticipées.

**Tableau 30 Taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt pour les prêts directs**

Années depuis la consolidation	EI-première année	EI-deuxième année	EI-troisième année	EI-quatrième année	EI-cinquième année	EI-sixième année	EI-septième année
0 - 1	20,36 %	18,44 %	11,65 %	9,33 %	7,06 %	3,50 %	2,34 %
1 - 2	2,30 %	1,59 %	0,94 %	0,66 %	0,37 %	0,36 %	
2 - 3	0,73 %	0,52 %	0,28 %	0,11 %	0,08 %		
3 - 4	0,35 %	0,24 %	0,11 %	0,04 %			
4 - 5	0,17 %	0,12 %	0,04 %	0,01 %			
5 - 6	0,09 %	0,07 %	0,02 %				
6 - 7	0,04 %	0,02 %	0,01 %				
7 - 8	0,01 %	0,01 %					

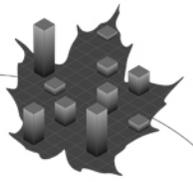
#### 4. Réduction de la dette en cours de remboursement

La réduction de la dette en cours de remboursement (RDR) s'applique à la fin de la période d'exemption d'intérêt offerte à l'étudiant. Il s'agit d'un programme relativement nouveau pour lequel il y a très peu d'expérience. De plus, la mesure RDR a été améliorée au fil du temps et consiste maintenant en trois réductions pouvant atteindre 10 000 \$, 10 000 \$ et 6 000 \$ respectivement.

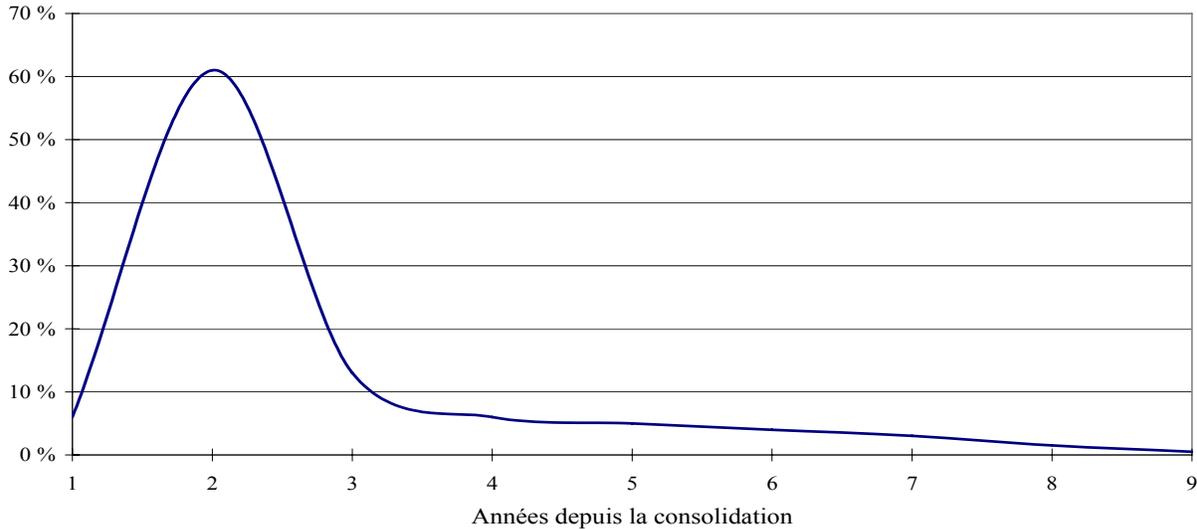
Les hypothèses relatives à l'épuisement de l'exemption d'intérêt ont été améliorées en utilisant l'expérience des prêts directs. Il en résulte que la proportion des prêts qui bénéficie de la RDR à la suite de l'utilisation complète de l'exemption d'intérêt a augmenté à 80 %. Puisque de nouvelles données n'étaient pas disponibles, les hypothèses concernant la proportion de prêts qui bénéficient toujours de la RDR pour la deuxième et la troisième réductions ainsi que le montant moyen de réduction de la dette n'ont pas été mises à jour. Les hypothèses pour la proportion de prêts qui bénéficient de la RDR, après l'utilisation complète de l'exemption d'intérêt sont de 80 %, 7 % et 3 %, respectivement pour chacune des trois réductions. Les proportions représentant le montant moyen de réduction pour chacune des trois réductions demeurent de 50 %, 8 % et 2 %.

#### 5. Taux de défaut de paiement

La répartition des défauts a été mise à jour depuis le dernier rapport en utilisant l'expérience des prêts directs. La répartition moyenne est illustrée dans le graphique 7. Selon cette répartition, environ 80 % des prêts en défaut se produisent dans les trois années suivant la consolidation.



**Graphique 7 Répartition des défauts de paiement**

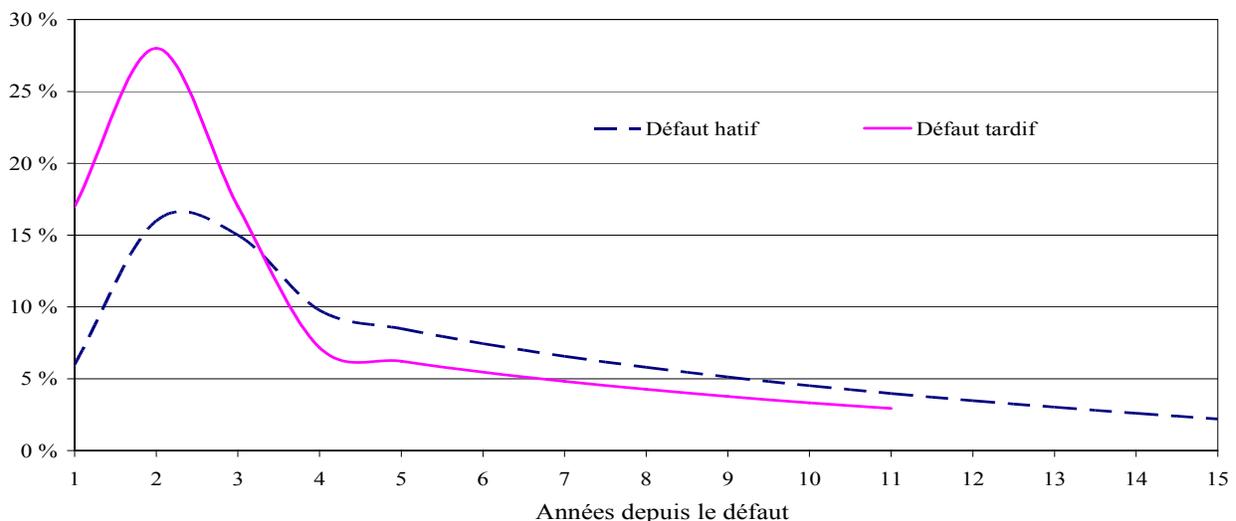


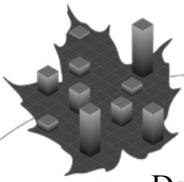
Les hypothèses des taux de défaut futurs sont inchangées pour ce rapport et demeurent à 20 %. Cependant, pour tenir compte de l'impact de la situation économique actuelle sur les prêts en défaut, le taux de défaut brut est augmenté à 23,0 % et 21,0 % pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 respectivement. Ces augmentations sont basées sur les pertes d'emploi anticipées parmi les emprunteurs en remboursement et sont déterminées selon une proportion de la diminution des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82 appliquée aux emprunteurs en remboursement au 31 juillet 2008.

**6. Taux de recouvrement**

La répartition des recouvrements a été mise à jour et est maintenant établie en utilisant l'expérience des prêts directs. Des courbes de distribution distinctes ont été obtenues pour les quatre premières années suivant l'année de consolidation et la courbe de la cinquième année a été utilisée comme courbe ultime pour extrapoler les données des années suivantes (graphique 8).

**Graphique 8 Répartition des recouvrements selon la date de défaut de paiement**

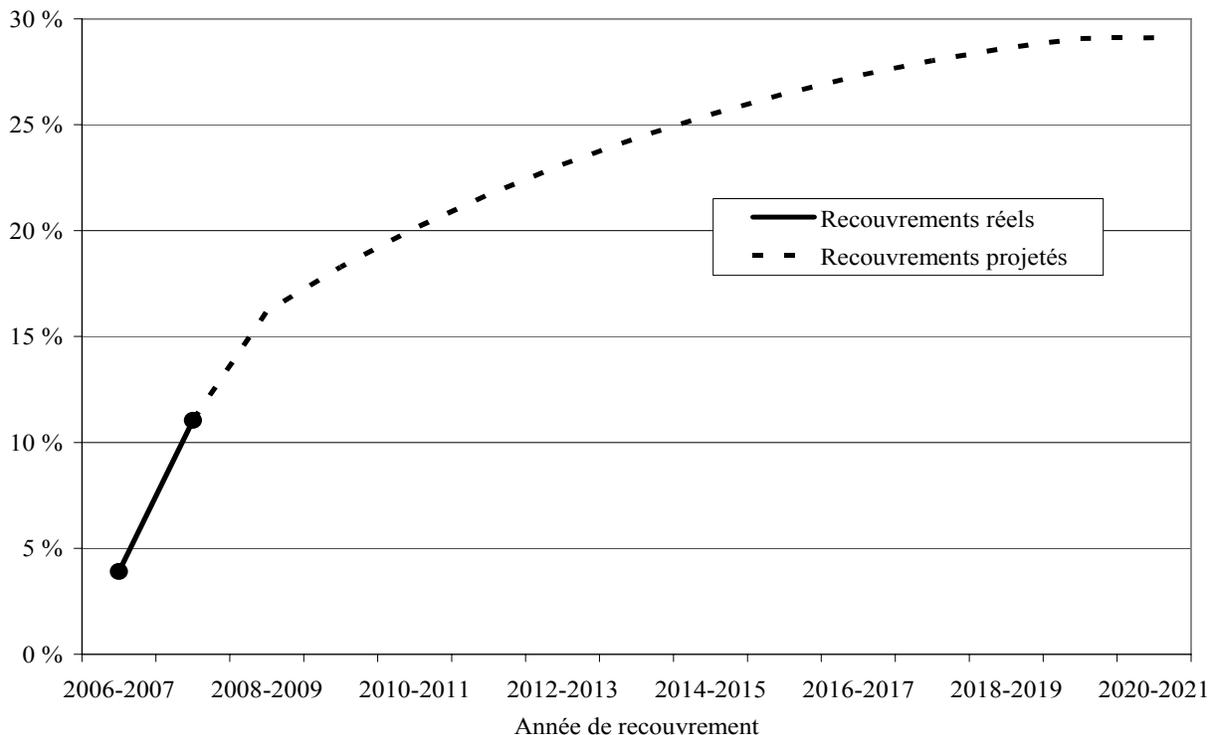




Dans le rapport actuariel au 31 juillet 2007, l'hypothèse pour le taux de défaut pour les prêts directs était de 20,0 % à compter de l'année de prêt 2007-08. L'hypothèse pour le taux de recouvrement était de 29% pour les cohortes de défaut à compter de 2007-08. En utilisant ce taux de recouvrement et les nouvelles répartitions des recouvrements, les montants de recouvrements obtenus correspondent aux recouvrements actuels pour les années de prêt 2006-07 et 2007-08 pour les deux plus récentes cohortes de défaut. Il est prévu que la situation économique actuelle aura un effet modeste sur les recouvrements à court terme, ce qui se traduit par une diminution des recouvrements de 0,6 % dans l'année de prêt 2009-10 et 0,3 % en 2010-11.

Le Graphique 9 représente la proportion cumulative des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07 en utilisant le montant de défaut de l'année de prêt 2006-07, les répartitions de recouvrements du graphique 8 et l'hypothèse du taux de recouvrement de 29 %. Les deux premiers points de la courbe représentent les proportions réelles de recouvrements pour les années de prêt 2006-07 et 2007-08 sur les prêts qui sont devenus en défaut en 2006-07.

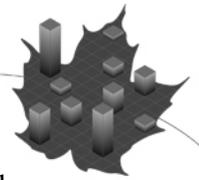
**Graphique 9 Proportions cumulatives des recouvrements projetés pour la cohorte de défaut 2006-07**



Le taux de défaut net futur est le même que dans le rapport précédent, soit 14,2 %. Il correspond à :  $\text{taux brut de défaut} \times (1 - \text{taux de recouvrement}) = 20 \% \times (1 - 29 \%)$ .

### 7. Provision pour créances irrécouvrables – principal

Conformément aux recommandations formulées dans le chapitre 3050 du Manuel de comptabilité de l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour le secteur public, il convient d'établir une provision selon les hypothèses basées sur la meilleure estimation à la lumière de l'expérience passée, de la situation actuelle et des attentes futures. Comme décrit précédemment,



le taux de défaut net est de 14,2 % et un ajustement de 0,6 % pour l'intérêt accumulé pendant la période de grâce est appliqué.

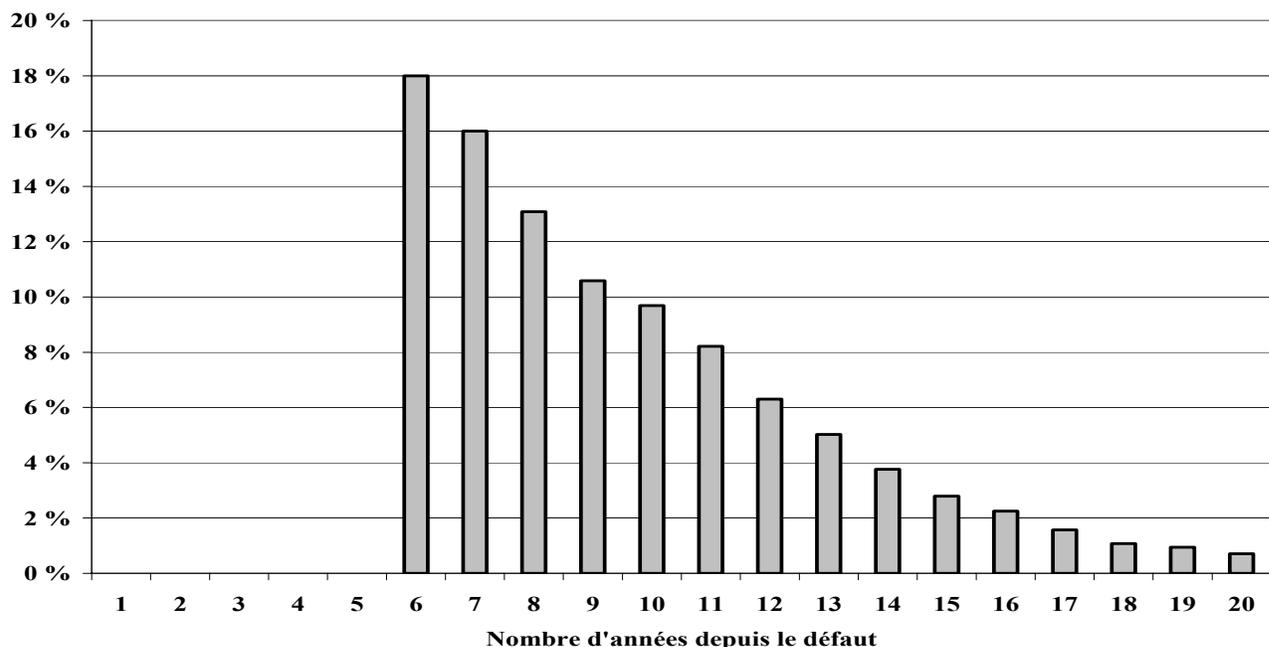
**Tableau 31 Taux de provision pour créances irrécouvrables – principal**

Taux de défaut de paiement net	14,2 %
Ajustement : période de grâce – intérêt accumulé sur les prêts	+0,6 %
Provision pour créances irrécouvrables – principal : appliquée au solde de prêts émis	14,8 %

D'un point de vue comptable, le taux de provision pour créances irrécouvrables – principal est appliqué au solde de prêts émis obtenu en réduisant les prêts émis des paiements préalables, des subventions canadiennes d'accès et des prêts pardonnés en cours d'études et au cours de la période de grâce. Le niveau de la provision totale est déterminé à la fin de l'année de prêt.

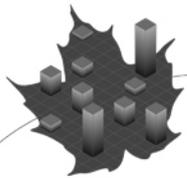
Le calcul de la provision est séparé en trois éléments, selon l'état du prêt : pendant les études, en cours de remboursement (en fonction du nombre d'années depuis la consolidation) ou en défaut (en fonction du nombre d'années depuis le défaut). Les hypothèses de défaut et recouvrement sont appliquées à ces portefeuilles pour déterminer la provision qui doit être établie pour couvrir les radiations futures. L'hypothèse utilisée pour les radiations consiste en une répartition sur quinze ans, débutant la sixième année suivant le défaut. Il est à noter que les premières radiations ont été repoussées jusqu'en 2009-10, car aucune radiation significative n'est prévue d'ici là. La répartition des radiations est présentée dans le graphique 10.

**Graphique 10 Répartition des radiations**



**8. Provision pour créances irrécouvrables – intérêt**

Le calcul de la provision pour créances irrécouvrables – intérêt tient compte de la période écoulée depuis le défaut. L'intérêt sur les prêts en défaut s'accumule jusqu'à ce que le prêt obtienne le statut irrécouvrable. Un prêt obtient ce statut lorsque le recouvrement du principal ou des intérêts ne peut être garanti de façon raisonnable. Aux fins des projections, un prêt est transféré en statut irrécouvrable selon une répartition qui couvre quinze ans et est radié selon la répartition des radiations, laquelle est basée sur la répartition des radiations utilisée pour la



portion principal, mais avec des taux plus élevés pour les premières années et des taux moins élevés pour les dernières années de la répartition.

Puisque l'intérêt sur les prêts en défaut est comptabilisé à titre de revenu, une provision est constituée pour couvrir le risque que cet intérêt ne soit jamais recouvré. La méthodologie utilisée requiert les calculs suivants :

- l'intérêt cumulé chaque année sur les prêts en défaut au taux d'emprunt de l'étudiant;
- la projection du solde de l'intérêt à la fin de chaque année, en utilisant les taux de recouvrement et de transfert en statut irrécouvrable basés sur l'expérience des prêts directs et appliqués au solde de l'intérêt en début d'année;
- la projection de la provision à la fin de chaque année en additionnant, pour chaque année depuis le défaut, le produit de la multiplication du solde de l'intérêt recouvrable et du taux de provision correspondant; ensuite 100 % du solde de l'intérêt accumulé sur les prêts irrécouvrables est ajouté.

La dépense pour une année donnée correspond à l'écart entre le montant total de la provision (sur les intérêts recouvrables et irrécouvrables) à la fin de l'année et la provision à la fin de l'année précédente réduite des radiations de l'année.

Un ensemble de taux de provision variant en fonction du nombre d'années depuis le défaut a été établi. Les taux illustrés dans le tableau 32 ont été modifiés depuis le dernier rapport pour tenir compte qu'une grande portion des prêts en défaut a obtenu un statut irrécouvrable dans la sixième année suivant le défaut principalement en raison de la période de prescription.

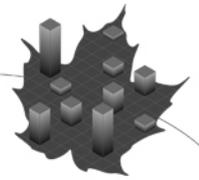
**Tableau 32 Taux de provision pour créances irrécouvrables – intérêt**

Année depuis le défaut	Taux de provision (%)
1 <sup>re</sup>	27,8
2 <sup>e</sup>	37,8
3 <sup>e</sup>	48,3
4 <sup>e</sup>	58,3
5 <sup>e</sup>	68,6
6 <sup>e</sup>	60,1
7 <sup>e</sup>	60,2
8 <sup>e</sup>	60,3
9 <sup>e</sup>	60,6
10 <sup>e</sup>	61,3
11 <sup>e</sup>	62,5
12 <sup>e</sup>	65,0
13 <sup>e</sup>	70,0
14 <sup>e</sup>	80,0
15 <sup>e</sup>	100,0

## 9. Autres hypothèses

### a) Paiements préalables et accélérés pour les prêts directs

Les paiements de principal reçus de la part des étudiants ont été analysés en utilisant les fichiers mensuels de données des fournisseurs de service pour les années de prêt 2004-05 à 2007-08. Cette analyse a révélé que des paiements sont reçus pendant que l'étudiant est aux études ou au cours de la période de grâce (paiements préalables) et que des paiements sont reçus en excès des paiements prévus au cours de la période de remboursement (paiements accélérés).



i) Paiements préalables

Les paiements préalables correspondent aux paiements de principal effectués durant la période d'études et durant la période de six mois qui suit la fin des études. La valeur des paiements préalables pour l'année de prêt 2007-08 totalisent environ 236 millions de dollars. La portion des paiements préalables reçue durant la période d'études représente 25 % des paiements préalables totaux. Puisque la principale portion (75 %) des paiements préalables est reçue au cours de la période de grâce de six mois, l'hypothèse est établie en fonction du montant de prêts consolidés. L'hypothèse de paiements préalables est environ 15 % des montants consolidés à compter de 2007-08.

ii) Paiements accélérés

Les paiements accélérés correspondent aux paiements de principal effectués durant la période de remboursement, qui excèdent les paiements prévus, calculés pour une période de remboursement de 114 mois (9,5 années). L'hypothèse utilisée est une distribution de taux de paiements accélérés en fonction du nombre d'années écoulées depuis la consolidation et est basée sur les informations contenues dans les fichiers de données mensuels. La distribution est présentée au tableau 33 et représente la proportion par laquelle les paiements prévus sont augmentés.

**Tableau 33 Taux de paiements accélérés**

Années depuis la consolidation	Taux
Même année que la consolidation	162 %
1-2	84 %
2-3	52 %
3-4	49 %
4-5	39 %
5-6	20 %
6-7	10 %
7-8+	5 %

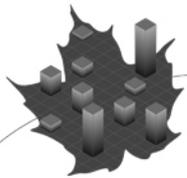
Des lignes directrices concernant les périodes d'amortissement pour les prêts consolidés ont été mises en place par RHDC dans l'année de prêt 2005-06. Elles prévoient des règles quant à la période de remboursement maximale qui doit être utilisée pour amortir les prêts consolidés, en considérant la valeur totale des prêts à la consolidation. Puisque les données disponibles depuis la mise en place de cette nouvelle pratique sont insuffisantes, les paiements prévus de principal sont encore calculés en utilisant une période de remboursement de 114 mois. Cependant, cette pratique est implicitement prise en compte par l'hypothèse pour les paiements accélérés.

Puisque la situation économique actuelle aura probablement un impact sur les paiements accélérés, les paiements accélérés total prévus pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 sont réduits de 10 % et 5 % respectivement.

b) Montants compensatoires

Pour projeter les montants compensatoires, le coût net du Programme a été multiplié par le ratio du nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans la province et les territoires non participants sur le nombre de personnes de 18 à 24 ans résidant dans les provinces et le territoire participants.

Les dépenses prises en compte aux fins du calcul du montant compensatoire sont les suivantes : bonification d'intérêt, dépenses d'exemption d'intérêt pour les prêts garantis et les prêts à risques



## RAPPORT ACTUARIEL

### PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

partagés, pardon de prêts, frais de recouvrement, frais associés aux fournisseurs de services, Subventions canadiennes pour études, subventions canadiennes d'accès, défauts de paiement pour les prêts garantis, primes de risque, rachats et remboursements aux institutions financières, coût d'emprunt pour les prêts directs en remboursement ou en exemption d'intérêt et montants de défaut de paiement pour les prêts directs. Les revenus sont les suivants : intérêt versé par les étudiants et recouvrements de principal et d'intérêt. Le montant compensatoire versé dans l'année de prêt 2007-08 s'élève à 116 millions de dollars et est fonction des dépenses et revenus de l'année de prêt 2006-07. Le montant compensatoire versé en 2008-09, basé sur les dépenses et revenus de 2007-08, s'élève à 126 millions de dollars.

#### c) Frais d'administration

RHDCC a fourni des estimations des coûts administratifs pour quatre années fiscales. Les coûts ont été convertis en années de prêt et extrapolés pour les années futures en utilisant les hausses de salaire. Les frais d'administration comprennent également les frais pour les fournisseurs de services et sont présentés au tableau 34.

**Tableau 34 Frais d'administration**

Année de prêt	Frais d'administration (millions \$)
2007-08	142,5
2008-09	141,9
2009-10	140,4
2010-11	142,9
2011+	Augmentation avec les salaires

#### d) Frais d'administration aux provinces

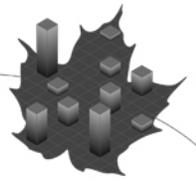
Le coût des frais d'administration pour les provinces et le territoire participants a été de 13,8 millions de dollars en 2007-08. La hausse des salaires est utilisée pour projeter ces dépenses.

#### e) Subventions canadiennes pour études et subventions canadiennes d'accès

Pour l'année de prêt 2007-08, le coût des Subventions canadiennes pour études était de 89,3 millions de dollars et le coût des subventions canadiennes d'accès était de 72,5 millions de dollars pour un total de 161,8 millions de dollars. Pour le futur, le coût des Subventions canadiennes pour études augmente en fonction de l'inflation, alors que le coût pour les subventions canadiennes d'accès augmente en fonction des prêts totaux déboursés.

#### f) Pardon de prêts

À long terme, les taux de pardon de prêt correspondent à 0,02 % pour les prêts en cours d'études et à 0,25 % pour les prêts en cours de remboursement, incluant les prêts pardonnés après que le prêt soit reconnu en défaut.



## Annexe 4 – Analyses de sensibilité

### A. Test de sensibilité économique

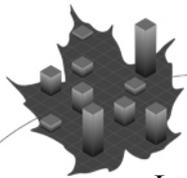
Le test de sensibilité économique est basé sur le test de sensibilité « demi-cycle économique » du 23<sup>e</sup> rapport actuariel du RPC. Ce test a été utilisé dans le but de reproduire l'impact de la récession de 1981-82 sur le marché du travail. Le scénario basé sur la meilleure estimation présenté dans le rapport du PCPE correspond à 60 % de l'impact projeté par le « demi-cycle économique ». Le test de sensibilité économique correspond au plein impact du « demi-cycle économique » sur les éléments du PCPE concernés. Le test de sensibilité économique est construit à partir des éléments décrits dans les paragraphes suivants.

Premièrement, les taux d'activité des jeunes sont réduits pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 de façon équivalente aux taux d'activité des hommes lors de la récession de 1981-82. Les taux d'activité sont graduellement augmentés à partir de 2011-12 jusqu'à ce qu'ils reviennent à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation en 2016-17. La diminution des taux d'activité se traduit par une augmentation du nombre d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire ainsi que du nombre d'étudiants au PCPE.

Deuxièmement, les ressources moyennes projetées des étudiants sont réduites pour les années de prêt 2009-10 et 2010-11 en se basant sur la baisse du taux d'emploi en juillet pour les jeunes lors de la récession de 1981-82. La diminution des ressources est graduellement éliminée lors des deux années suivantes et les ressources correspondent à l'hypothèse basée sur la meilleure estimation à partir de 2013-14. La diminution des ressources des étudiants se traduit par une augmentation des besoins des étudiants ainsi que du prêt moyen. Par conséquent, la diminution des ressources contribuera également à l'augmentation du nombre d'étudiants au PCPE ainsi qu'à l'augmentation des nouveaux prêts émis pour les années de prêt 2009-10 à 2015-16.

Troisièmement, le récent déclin de l'économie aura probablement un effet sur les prêts en défaut et l'exemption d'intérêt. Il est prévu que certains emprunteurs éprouveront de la difficulté à faire le paiement mensuel de leur prêt étudiant et pourraient se retrouver en défaut ou avoir recours à une aide financière comme l'exemption d'intérêt. L'augmentation des prêts en défaut et des prêts éligibles à l'exemption d'intérêt est basée sur la diminution des taux d'emploi lors de la récession de 1981-82. Une augmentation de l'exemption d'intérêt est prévue dans les années de prêt 2008-09 à 2010-11 et l'augmentation des défauts est prévue dans les années de prêt 2009-10 et 2010-11, puisque les prêts sont considérés en défaut seulement lorsque le prêt est retourné au gouvernement, c'est-à-dire généralement après 270 jours sans aucun remboursement.

Finalement, il est aussi prévu que les recouvrements des prêts en défaut diminueront légèrement et qu'il y aura moins de paiements accélérés.



# RAPPORT ACTUARIEL

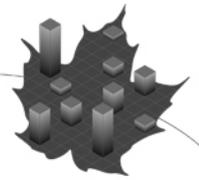
## PROGRAMME CANADIEN DE PRÊTS AUX ÉTUDIANTS

au 31 juillet 2008

Le tableau 35 montre l'impact du test de sensibilité économique.

**Tableau 35 Effet du test de sensibilité économique**

Année de prêt	Étudiants au PCPE (en milliers)	Augmentation au-delà de la meilleure estimation		Augmentation au-delà de la meilleure estimation			Augmentation au-delà de la meilleure estimation			Coût net (millions \$)	Augmentation au-delà de la meilleure estimation	
		(en milliers)	(%)	Prêts émis (millions \$)	(millions \$)	(%)	Dépenses totales (millions \$)	(millions \$)	(%)		(millions \$)	(millions \$)
2007-08	354	-	-	2 000	-	-	1 121	8	0,7	728	8	1,2
2008-09	363	-	-	2 044	-	-	1 101	16	1,4	818	15	1,9
2009-10	397	11	2,8	2 266	68	3,1	1 112	24	2,2	819	22	2,7
2010-11	398	11	2,8	2 277	68	3,1	1 205	29	2,5	883	26	3,0
2011-12	391	9	2,4	2 251	58	2,6	1 256	22	1,8	918	17	1,9
2012-13	386	7	1,8	2 229	40	1,8	1 264	16	1,3	911	11	1,2
2013-14	389	5	1,3	2 265	32	1,4	1 309	16	1,2	942	10	1,1
2014-15	389	3	0,8	2 285	21	0,9	1 354	14	1,1	973	8	0,8
2015-16	385	2	0,5	2 276	11	0,5	1 389	11	0,8	984	5	0,5
2016-17	380	-	-	2 264	-	-	1 423	8	0,5	995	1	0,1



## B. Tests de sensibilité individuels

L'analyse actuarielle sur le PCPE repose sur une projection des revenus et dépenses du Programme sur une longue période. L'information présentée à la section A du rapport principal a été obtenue à l'aide des hypothèses basées sur la meilleure estimation au sujet des tendances démographiques et économiques futures. Les analyses de sensibilité ont été réalisées en utilisant les hypothèses qui, lorsque modifiées raisonnablement, ont un effet sur les résultats financiers à long terme.

Autant la durée de la période de projection que le nombre d'hypothèses requises font en sorte que les résultats futurs réels n'évolueront pas tout à fait comme les hypothèses basées sur la meilleure estimation. Des analyses de sensibilité ont été effectuées sur les projections des résultats financiers du PCPE en utilisant différentes hypothèses.

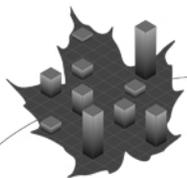
Pour chaque analyse de sensibilité, une seule hypothèse est modifiée et les autres sont maintenues à leur meilleure estimation. Deux analyses ont été effectuées à l'égard de chacune des hypothèses, sauf pour la limite de prêt ainsi que l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel qui n'ont été assujetties qu'à une seule analyse. Les différentes hypothèses ont pour but de représenter les valeurs possibles à long terme. Cependant, il est possible que les résultats réels se situent en dehors de ces limites.

Chacune de ces analyses de sensibilité a été classée suivant un scénario à coût bas ou à coût élevé. Dans le scénario à coût bas, les différentes hypothèses ont pour effet de réduire le coût annuel du Programme. Inversement, dans le scénario à coût élevé, les hypothèses feraient augmenter le coût du Programme.

Le tableau 36 ci-après résume les différentes hypothèses utilisées dans le cadre des analyses de sensibilité. Il est suivi d'une brève discussion sur chacune des hypothèses.

**Tableau 36 Hypothèses à long terme utilisées pour les analyses de sensibilité**

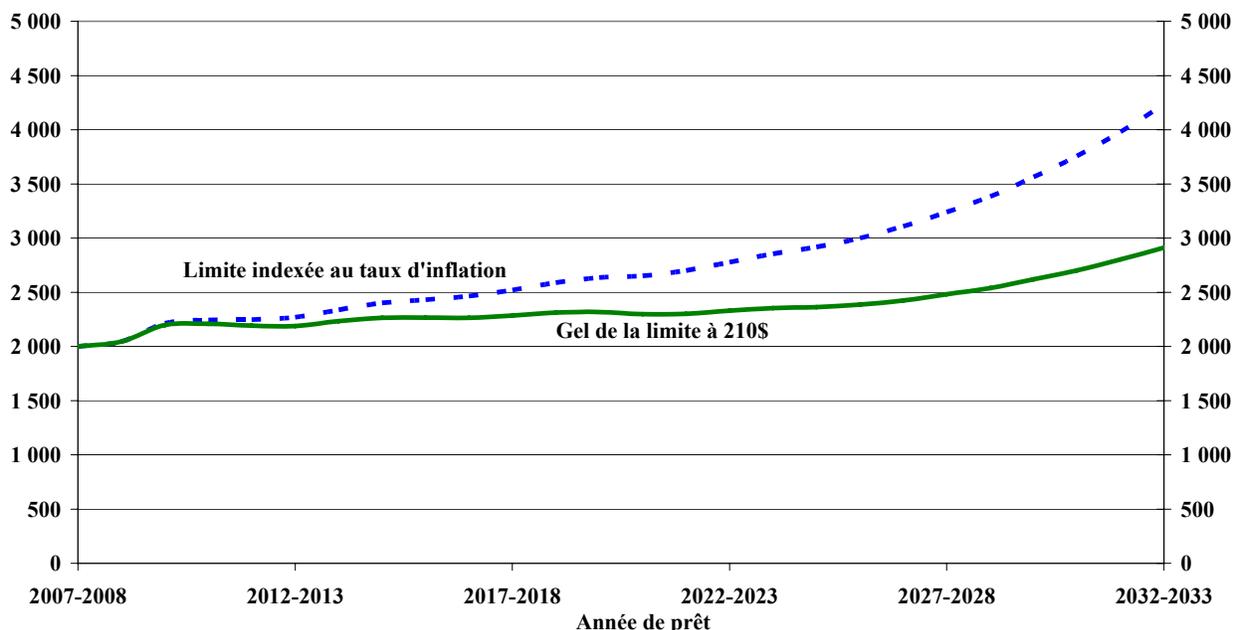
Hypothèses	Coût bas	Meilleure estimation	Coût élevé
1. Limite de prêt	--	210 \$	Indexée selon l'inflation à compter de 2009-10
2. Augmentation réelle des salaires	0,8 %	1,3 %	1,8 %
3. Inflation	1,4 %	2,4 %	3,4 %
4. Taux d'activité – 2032-33 Canada excluant Québec, Territoires du Nord-Ouest et Nunavut (18 à 34 ans)	89,2 %	82,3 %	79,4 %
5. Frais de scolarité	IPC	IPC + 3,0 %	IPC + 6,0 %
6. Taux d'emprunt :			
Coût d'emprunt du gouvernement	2,9 %	4,9 %	6,9 %
Coût d'emprunt des étudiants	5,7 %	7,7 %	9,7 %
7. Utilisation de l'exemption d'intérêt	70 %	100 %	130 %
8. Taux de défaut net	8,0%	14,2 %	17,7 %
9. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel	--	250 pts	100 pts



## 1. Limite du prêt

Le scénario présenté suppose que la limite de prêt de 210 \$ par semaine est indexée annuellement au taux d'inflation. Le scénario montre l'effet de plusieurs majorations mineures de la limite. Contrairement au scénario basé sur la meilleure estimation, la proportion des étudiants à la limite du prêt diminuera. Cependant, le montant additionnel de prêts émis augmentera progressivement, de 0,7 % des prêts émis avec une limite non indexée en 2009-10 à 45 % à la fin de la période de projection.

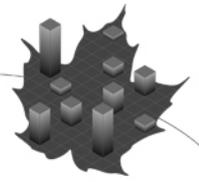
**Graphique 11 Nouveaux prêts émis**



Le graphique 11 et le tableau 37 montrent l'effet d'une augmentation graduelle de la limite de prêt comparativement à un gel de la limite.

**Tableau 37 Incidence de la limite du prêt sur les prêts émis**

Année de prêt	Aucun changement à la limite			Indexé au taux d'inflation à compter de 2008-09				
	Limite	% des étudiants à la limite	Total des prêts émis	Limite	% des étudiants à la limite	Prêts émis		
						Total	Augmentation par rapport au gel	
(\$)		(millions \$)	(\$)		(millions \$)	(millions \$)	(%)	
2007-2008	210	36,6 %	2 000	210	36,6 %	2 000	-	-
2008-2009	210	37,8 %	2 044	210	37,8 %	2 044	-	-
2009-2010	210	39,8 %	2 198	213	38,3 %	2 213	15	1 %
2010-2011	210	40,7 %	2 209	217	37,2 %	2 245	36	2 %
2015-2016	210	48,1 %	2 265	241	33,6 %	2 431	166	7 %
2020-2021	210	58,1 %	2 298	271	32,7 %	2 652	354	15 %
2025-2026	210	67,1 %	2 386	305	32,7 %	2 999	613	26 %
2032-2033	210	78,0 %	2 912	360	35,6 %	4 234	1 322	45 %



## 2. Augmentations des salaires

Les augmentations de salaire influencent le PCPE, car elles augmentent les ressources de l'étudiant utilisées dans le processus d'évaluation des besoins. Ce qui, en retour, réduit les besoins de l'étudiant et peut influencer l'admissibilité à un prêt étudiant. Cependant, il y aura une augmentation des dépenses d'administration parce qu'elles sont fonction de l'augmentation des salaires.

Dans le scénario de base, l'écart réel de salaire est augmenté de façon uniforme du niveau initial au niveau ultime. Un niveau ultime de 1,3 % est prévu à compter de 2016-17. En combinant cet écart à l'hypothèse d'augmentation des prix, soit 2,4 %, une augmentation annuelle nominale ultime des salaires de 3,7 % est obtenue.

Dans le scénario à coût bas, l'écart réel de salaire diminue de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 0,8 % en 2016-17.

Dans le scénario à coût élevé, l'écart réel de salaire augmente de 0,5 % pour atteindre un niveau ultime de 1,8 % en 2016-17. Cette analyse de sensibilité a peu d'impact sur le coût net du Programme. Une augmentation de 0,5 % des salaires entraîne une diminution du portefeuille et, en contrepartie, une augmentation des coûts d'administration.

## 3. Inflation

Un taux annuel ultime d'inflation de 2,4 % est applicable pour le scénario de la meilleure estimation. Il est supposé que le taux d'inflation sera 1,2 % pour l'année de prêt 2008-09, puis augmentera à 1,3 % en 2009-10 et 2,0 % en 2010-11. Le taux est constant pour les deux années suivantes. Par la suite, il devrait augmenter de façon uniforme pour atteindre son niveau ultime de 2,4 % en 2016-17. Le taux d'inflation influence la croissance des dépenses des étudiants, la croissance des dépenses du Programme et, indirectement, les ressources. Il a aussi des conséquences indirectes sur le coût d'emprunt du gouvernement et de l'étudiant.

Dans le scénario à coût bas, le taux d'inflation annuel diminue de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme s'établit donc à 1,4 % en 2016-17. Ce taux est comparable à celui en vigueur dans les années 1960 et 1990.

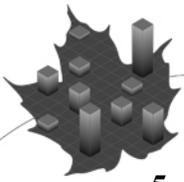
Dans le scénario à coût élevé, le taux d'inflation annuel augmente de 1,0 %. Le taux d'inflation à long terme se situe à 3,4 % en 2016-17. Ce taux est comparable aux moyennes historiques.

## 4. Taux d'activité

Les taux d'activité sont utilisés pour déterminer la population d'étudiants à temps plein au niveau postsecondaire. Un taux d'activité plus élevé signifie que moins de personnes seront inscrites au niveau postsecondaire. De même, une diminution du taux d'activité fait augmenter le nombre d'inscriptions. En 2009-10, il est prévu que le taux d'activité global diminuera en raison de la situation économique actuelle. De 2016-17 à 2032-33, les taux d'activité augmenteront jusqu'à 82,3 % afin de compenser la pénurie de main-d'œuvre.

Dans le scénario à coût bas, les taux d'activité atteignent leur niveau historique le plus élevé de 89,9 % en 2032-32. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus grande que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est accentuée.

Pour le scénario à coût élevé, les taux d'activité n'atteignent qu'un niveau de 79,4 % en 2032-33. Aux fins de ce scénario, l'augmentation des taux de participation est plus faible que dans le scénario de base, puisque la pénurie de main-d'œuvre est moins importante.



### 5. Frais de scolarité

L'estimation à long terme de la hausse des frais de scolarité repose sur les hausses passées des frais de scolarité par rapport à l'IPC. Pour les 32 dernières années, la hausse annuelle moyenne des frais de scolarité correspond à l'IPC plus environ 3,0 %. Étant donné que des compressions budgétaires sont prévues dans le futur en raison du vieillissement de la population, un taux d'augmentation ultime correspondant à l'IPC plus 3,0 % est utilisé.

Dans le scénario à coût bas, l'augmentation ultime des frais de scolarité devrait se limiter à la hausse de l'IPC. Ce résultat est davantage conforme à la hausse des autres biens et services. Ainsi, le financement accordé par le gouvernement à l'éducation sera davantage lié à l'inflation.

Dans le scénario à coût élevé, l'augmentation des frais de scolarité devrait correspondre à l'IPC plus 6,0 %. Le vieillissement de la population pourrait entraîner des pressions budgétaires qui pourraient réduire le financement consenti à des secteurs clés comme l'enseignement postsecondaire.

### 6. Taux d'emprunt

Le taux d'emprunt influence le coût de la bonification d'intérêt pour les étudiants aux études, les dépenses pour l'exemption d'intérêt et le coût d'emprunt du gouvernement. En outre, cette hypothèse a également un effet sur le taux d'emprunt des étudiants. Historiquement, le taux d'emprunt a été très volatil. Par conséquent, il importe de bien mesurer l'impact de la sensibilité de cette hypothèse sur les résultats. Dans le scénario à coût bas, le taux régresse de 2,0 % et dans le scénario à coût élevé, il progresse de 2,0 %. Chacun de ces scénarios est plausible étant donné la volatilité des résultats passés.

### 7. Utilisation de l'exemption d'intérêt

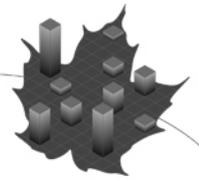
La durée du programme d'exemption d'intérêt a été prolongée de 30 mois à 54 mois en 1998. Depuis, le taux d'utilisation de l'exemption d'intérêt a évolué. Dans le futur, l'utilisation de l'exemption d'intérêt pourrait varier en fonction de la conjoncture économique et du niveau de sensibilisation des étudiants concernant l'existence de cette mesure d'aide financière. Dans le scénario à coût bas, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt baissent de 30 %. Dans le scénario à coût élevé, les taux d'utilisation pour l'exemption d'intérêt augmentent de 30 %.

### 8. Taux de défaut net

Le taux de défaut net pour les prêts aux étudiants constitue une composante importante du coût pour le gouvernement. Le taux est de 14,2 % pour les prêts consolidés futurs, ce qui correspond à un taux brut de défaut de 20,0 % et un taux de recouvrement de 29,0 %. Le taux de défaut est étroitement lié à la disponibilité des emplois pour les nouveaux diplômés, laquelle influence la capacité de l'étudiant à rembourser son prêt.

Dans le scénario à coût bas, le taux de recouvrement futur est à 60,0 %, ce qui correspond au taux de recouvrement pour les cohortes antérieures, alors que le taux brut de défaut demeure inchangé à 20,0 %. Il en résulte un taux de défaut net de 8,0 % et un taux de provision de 8,6 %. Si le taux de recouvrement était maintenu à 60,0 % malgré un taux brut de défaut plus faible, ce serait une indication d'un fonctionnement très efficace du programme.

Dans le scénario à coût élevé, le taux brut futur de défaut se situe à 35,4 %, ce qui correspond au taux de défaut des cohortes antérieures, tandis que le taux de recouvrement se situe à 50 %. Il en résulte un taux de défaut net de 17,7 % et un taux de provision de 18,3 %. Dans ce scénario, il est assumé que le taux brut de défaut sera de nouveau plus élevé que les résultats récents et que le taux de recouvrement sera un peu plus faible que par le passé. Chacun de ces tests affecte le taux



de provision pour créances irrécouvrables – principal, alors que le taux pour de provision pour créances irrécouvrables – intérêt demeure inchangé.

### 9. Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel

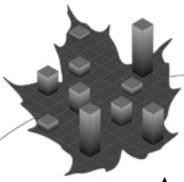
En vertu de ce scénario, l'écart de 250 points de base entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel est réduit à 100 points de base à compter de l'année de prêt 2009-10.

Globalement, le résultat de ce scénario est une légère réduction du portefeuille à la fin de la période de projection, mais une augmentation importante du coût net du Programme. En réduisant l'écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel, les revenus totaux diminuent significativement en raison de la réduction des intérêts gagnés sur les prêts en cours de remboursement. Il y a une légère diminution des dépenses totales, qui n'est cependant pas suffisante pour compenser la perte de revenus. Par conséquent, l'impact net est une augmentation de 13,9 % du coût net du Programme à la fin de la période de projection.

Le tableau 38 résume les résultats des analyses de sensibilité.

**Tableau 38 Résultats des analyses de sensibilité pour l'année de prêt 2032-33**

Hypothèses	Scénario	Prêts émis (millions \$)	Augmen- tation %	Taux de croissance moyen %	Portefeuille en juillet (millions \$)	Augmen- tation %	Coût net (millions \$)	Augmen- tation %
Scénario de base	Meilleure estimation	2 912	-	1,5	19 125	-	1 346	-
<u>Analyses de sensibilité</u>								
1 – Limite indexée au taux d'inflation	Coût élevé	4 234	45,4	3,0	25 513	33,4	1 702	26,5
2 – Écart de salaire -0,5 %	Coût bas	2 987	2,6	1,6	19 506	2,0	1 327	-1,4
2 – Écart de salaire +0,5 %	Coût élevé	2 823	-3,1	1,4	18 750	-2,0	1 361	1,1
3 – Inflation -1 %	Coût bas	2 622	-10,0	1,1	17 572	-8,1	1 068	-20,7
3 – Inflation +1 %	Coût élevé	3 307	13,6	2,0	21 435	12,1	1 683	25,1
4 – Taux d'activité élevé	Coût bas	1 990	-31,7	0,0	14 130	-26,1	1 098	-18,4
4 – Taux d'activité faible	Coût élevé	3 351	15,1	2,1	21 549	12,7	1 466	8,9
5 – Frais de scolarité : IPC	Coût bas	2 074	-28,8	0,1	14 920	-22,0	1 120	-16,8
5 – Frais de scolarité : IPC + 6 %	Coût élevé	4 029	38,4	2,8	24 353	27,3	1 649	22,5
6 – Taux d'intérêt -2 %	Coût bas	2 912	-	1,5	18 599	-2,7	1 149	-14,7
6 – Taux d'intérêt +2 %	Coût élevé	2 912	-	1,5	19 621	2,6	1 546	14,8
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 70 %	Coût bas	2 912	-	1,5	18 657	-2,4	1 316	-2,2
7 – Utilisation d'exemption d'intérêt 130 %	Coût élevé	2 912	-	1,5	19 573	2,3	1 376	2,2
8 – Défaut net 8,0 %	Coût bas	2 912	-	1,5	18 445	-3,6	1 155	-14,2
8 – Défaut net 17,7 %	Coût élevé	2 912	-	1,5	19 220	0,5	1 478	9,8
9 – Écart entre le taux d'intérêt de l'étudiant et le taux préférentiel +100 points de base	Coût élevé	2 912	-	1,5	18 732	-2,1	1 533	13,9



## **Annexe 5 – Remerciements**

Nous tenons à remercier l'ensemble des gens de la Direction des prêts aux étudiants du ministère des Ressources humaines et Développement des compétences Canada qui ont fourni les données pertinentes utilisées dans le présent rapport. Sans leur aide précieuse, nous n'aurions pas été en mesure de produire ce rapport.

Les personnes dont les noms suivent ont participé à la préparation du rapport :

Natacha Losier

Danita Pattemore, F.S.A., F.I.C.A.

Jonathan Petrin

Annie St-Jacques, ASA